

Association des Abonnés

AU

TÉLÉPHONE

Amélioration des Communications électriques et postales

SIÈGE SOCIAL :

47, Rue des Mathurins

PARIS

Téléphone 112-41

Code français AZ



OCTOBRE 1909. — N° 64

Reproduction de la première couverture de Je Sais Tout.

- BREVETS D'INVENTION -
Marques et Modèles
OFFICE DESNOS

Fondé en 1843

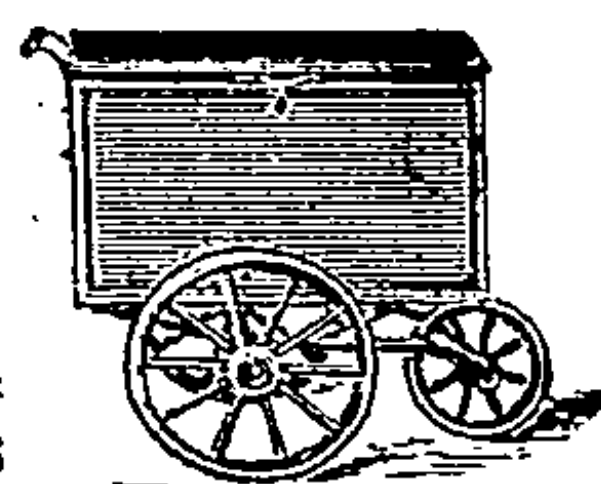
C. Chassevent, Ing. E. C. P.
11, Boulev. de Magenta, **PARIS**

Recherches et copies de Brevets
Procès en contrefaçon — Expertises

Téléph. 430-31 — Adr. Télégr. INVENTION-PARIS

LE TRI BLOTTO

LOCATION, ENTRETIEN
RÉPARATIONS



VENTE

TÉLÉPHONE 270.96

COMMISSION. EXPORTATION

5, rue Charlot, PARIS

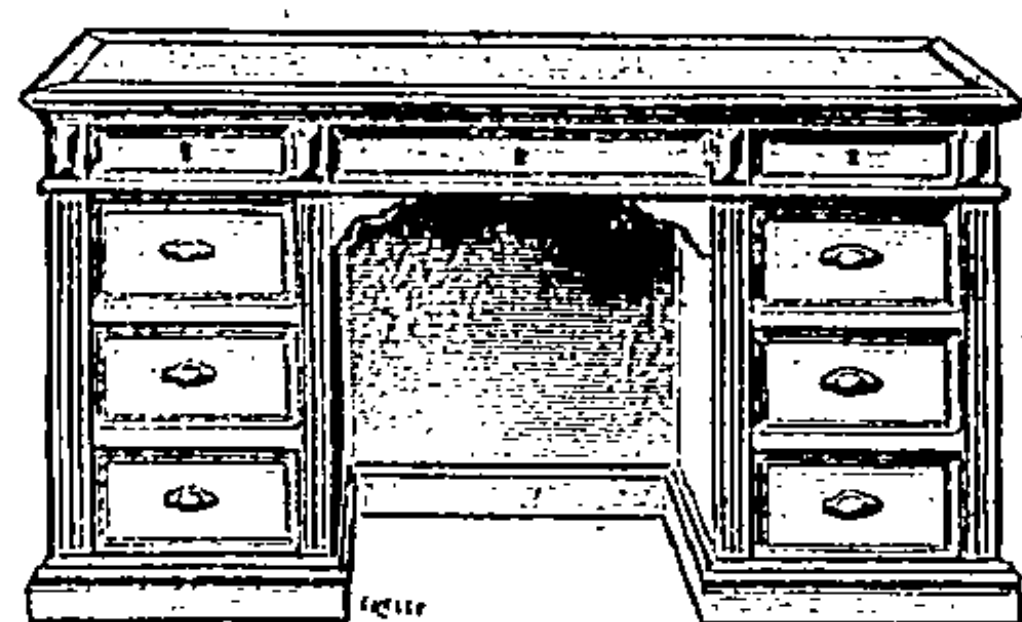
PARNOTTE

75, Rue Beaubourg

PARIS

Téléphone 210-88

MEUBLES DE BUREAUX



BUREAUX MINISTRE

Chêne 162 fr.

NOYER & ACAJOU

Demander Catalogue.



SUN Visible

Par la netteté et précision de son écriture incomparable, la simplicité de son mécanisme et la modicité de son prix la "SUN" est unique au monde.

Modèle 1909 ci-dessus n° 4, Frs 345

Téléphone 297-90

CATALOGUE A. B. FRANCO

La C^{ie} **ELAM'S**

8, Rue de Choiseul, **PARIS**

MEUBLES DE BUREAU

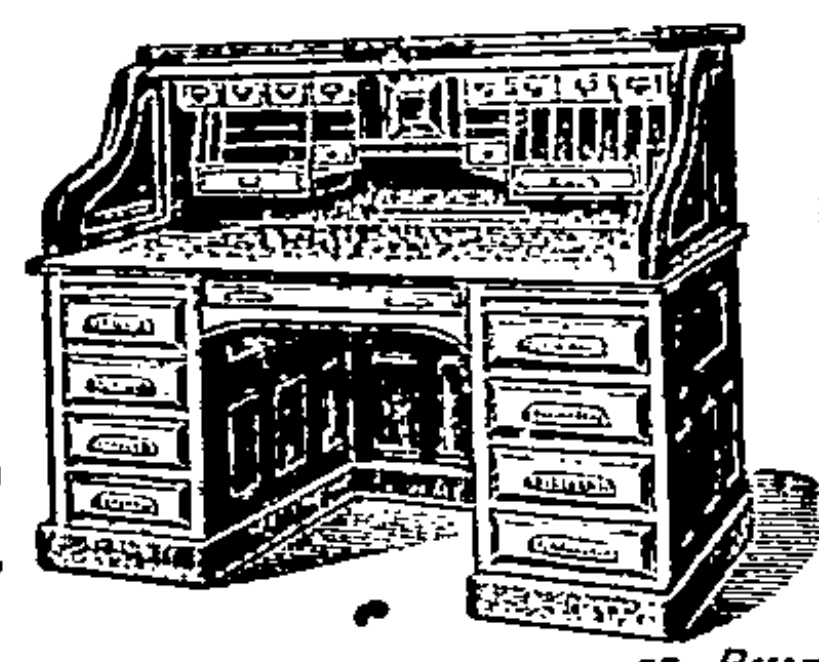
Standard

PARIS

113, rue Réaumur

GRAND PRIX. PARIS 1900

**BIEN CONÇUS
BIEN FABRIQUÉS**



Fabrique de Stores

Intérieurs et Extérieurs

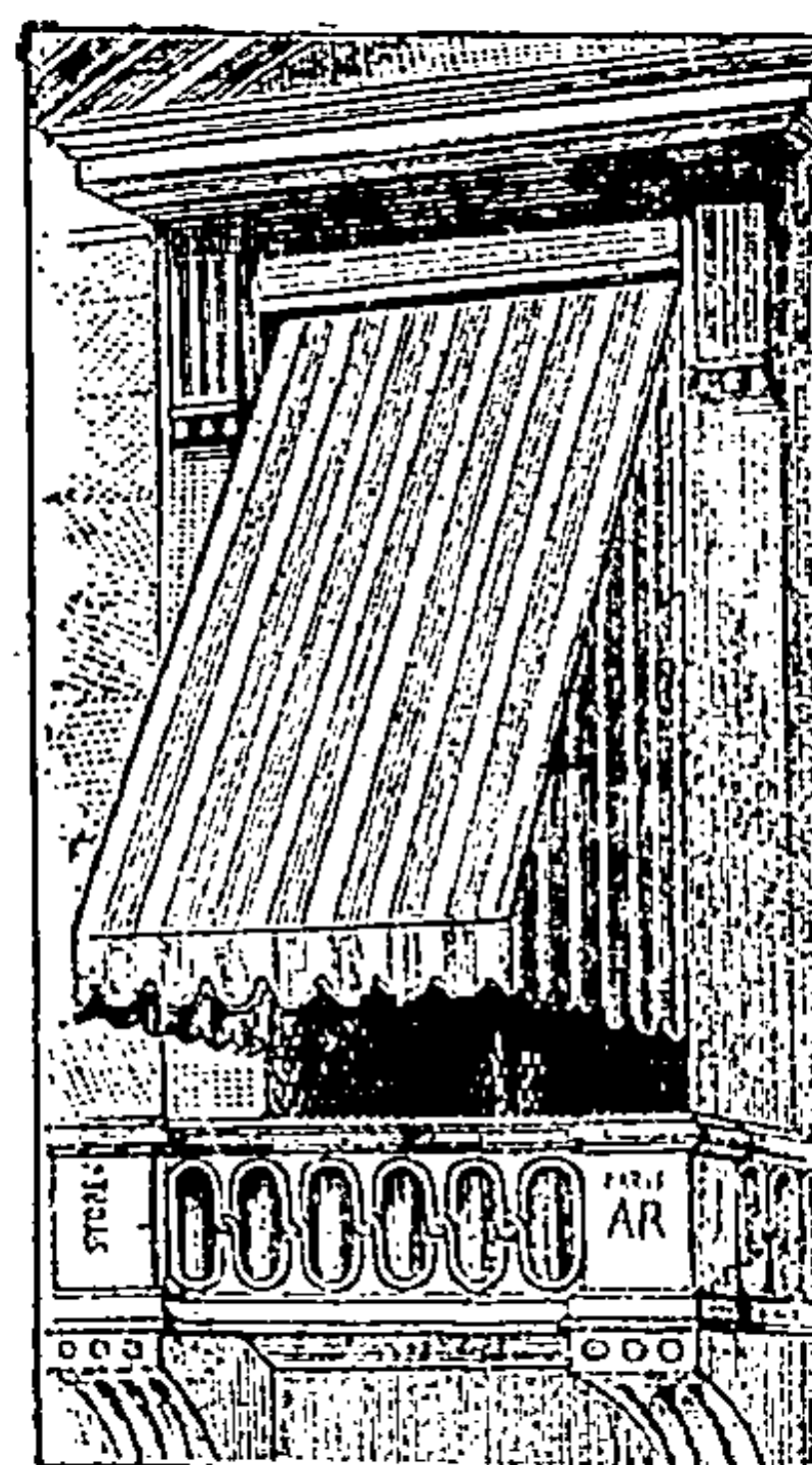
TOUS LES GENRES

A. RUELLE

53, Rue des Petits Champs,

PARIS

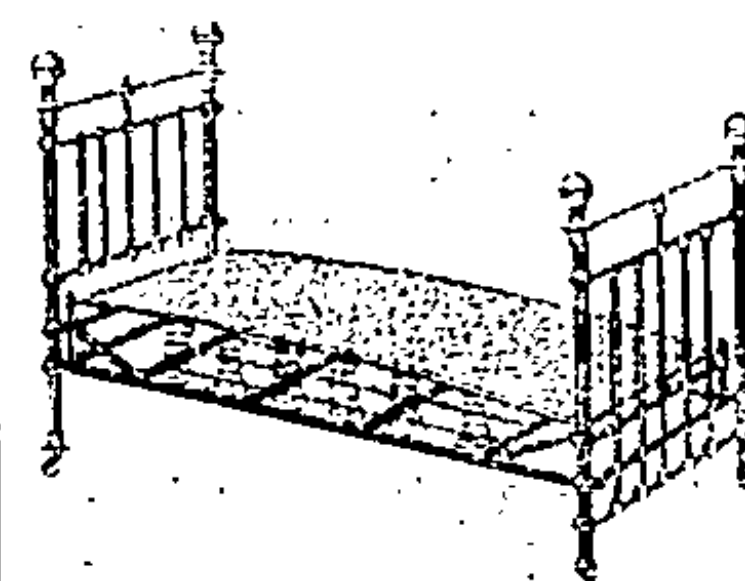
TÉLÉPHONE 236.74



AU LIT SANS PAREIL

27-29, boulevard Voltaire, **PARIS**

TÉLÉPHONE 919-20



LITS ET SOMMIERS

MÉTALLIQUES

MATELAS

EN DUVET DE JAVA

Catalogue envoyé FRANCO sur demande.

Remise 5 % aux membres de l'Association

L'HYGIÈNE MODERNE

LAVABOS

Salles de Bains

BAIGNOIRE fonte émaillée net	100
388bis Lavabo complet net	10
Chauve-bains, depuis	90
Water-closet	8

Catalogue Franco

27 29
Rue de Cotte

PARIS

LA PARISIENNE

Compagnie d'Assurances contre le **BRIS DES GLACES**

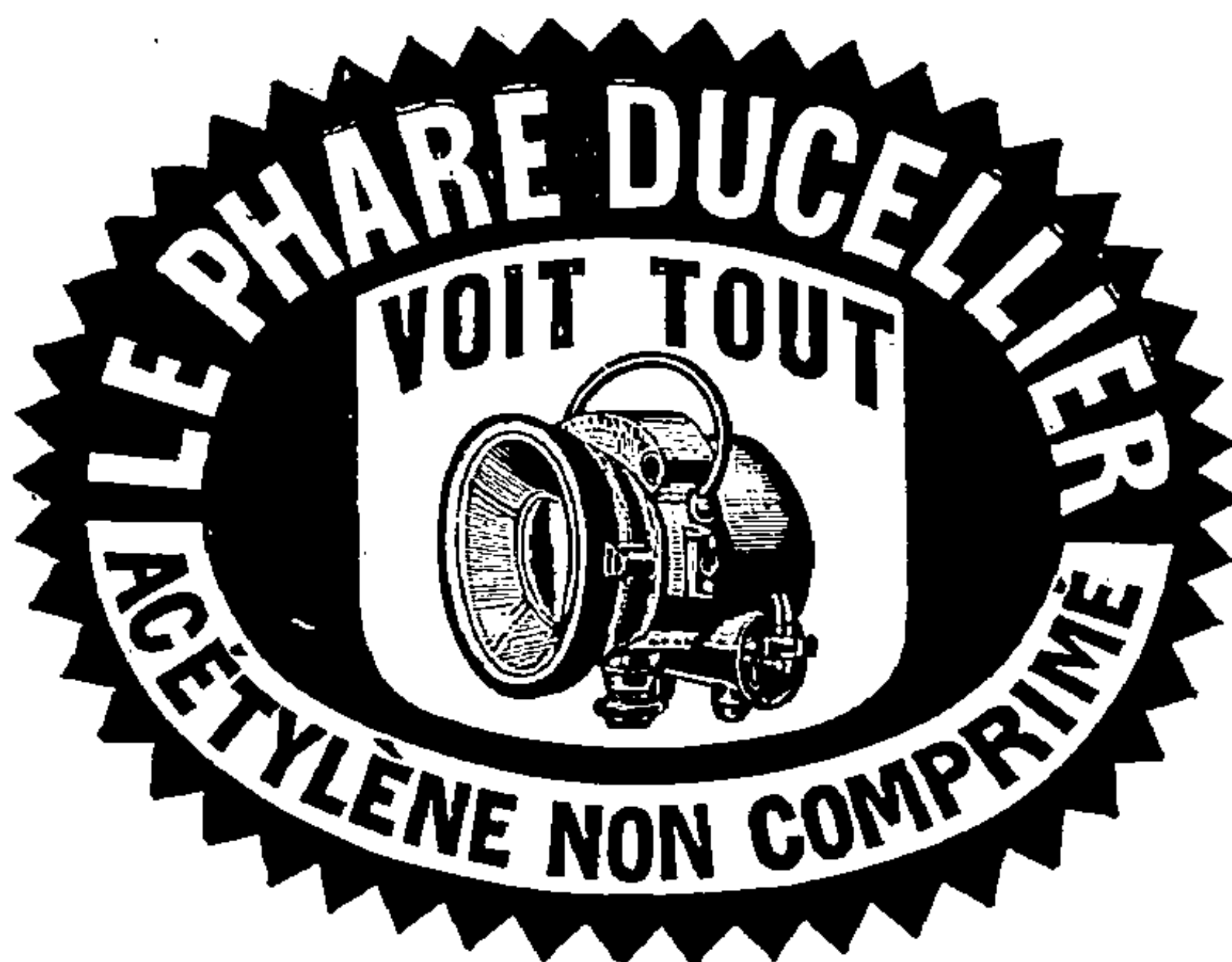
Fondée en 1829

DIX MILLIONS de francs de glaces payés

Huit Sociétés réassurées

PARIS

27, Rue Laffitte. — Téléphone 289-58.



Renseignements confidentiels - Recherches intimes

POLICE OFFICIEUSE

LOUIS GUILLAUME, *

Ex-Insp^r de la Sûreté, **DIRECTEUR**

58 bis, r. de la Chaussée d'Antin

près les Galeries Lafayette et la Trinité

PARIS (9^e Arrond.)

RENSEIGNEMENTS

CONFIDENTIELS

ET INTIMES



POLICE OFFICIEUSE

Projet
de mariage.
Infidélité.

Séparation de corps.

Divorce. Surveillance

filature de jour et de nuit

par agents des deux sexes.

Surveillance d'aliénés. Pro-

tection contre le chantage.

Agents spéciaux pour surveil-

lances et filatures dans villes

d'eaux. Villégiatures mondaines.

Bains de mer. — FRANCE ET ETRANGER.

Téléphone 162-78.

Adresse télégraphique : **LOUGUIL-PARIS**

POUR MANGER DES

POIS TENDRES

EXIGER
LA MARQUE

CUISINIER

CUISINÉS PAR
**AMIEUX
FRÈRES**



MARMITE

Gardes-Malades

des " **MESSIEURS DE LA CHARITÉ** "

Infirmiers

et

Infirmières diplômés



AMBULANCES

Téléph. 706-27

DÉSINFECTION

Eug. SAINT-JULIEN

6, rue Oudinot,

Directeur.

PARIS

A partir du 1^{er} Juillet, 45, Rue VANEAU.

GRANDE

UNION VITICOLE DE FRANCE

85, rue de Richelieu

V. FORGET, DIRECTEUR GENERAL

Syndicat de Propriétaires fondé en 1889.

CHAIIS dans les principaux vignobles français.

VINS GARANTIS comme provenance, goût et finesse.

Prix courants et échantillons sur demande.

Remise 10 % aux adhérents.

Téléphone 126.22

96

Rue
de

RIVOLI

TRAVAUX et COURS de

Ouverture d'une section Dames : 13, B^d St-Denis. Téléphone 308-40.

COMPTABILITÉ

96, RUE DE RIVOLI, PARIS, 1^{re} (angle du B^d Sébastopol)

Téléphone 305-82.

JAMET I. O., et BUFFEREAU I. O., Experts-Comptables près les Tribunaux.

Etablissement modèle le mieux organisé pour l'exécution de tous travaux à Paris et en Province.
et la préparation rapide aux emplois de : Comptable, Sténographe etc. (Hommes et Dames)

Le Garde-Meuble Public agréé par le Tribunal

BEDEL & C^{IE}

BUREAU CENTRAL
18, Rue Saint-Augustin (II^e)

TÉLÉPHONE
9-24

DEMEUNAGEMENTS

PARIS

BUREAU

Avenue Victor-Hugo, 18
(Passy) XVI^e arr.
Téléphone 664-85

MAGASINS

Téléphone
R. Championnet, 194 (av. St-Ouen) 18^e 511-19
R. Lecourbe, 308 (Vaugirard) XV^e 709-32
Rue de la Voûte, 14, XII^e 916-68
R. Véronèse, 2 et 4 (Gobelins) XIII^e 819-10
Rue Barbès, 16 (Levallois) 530-65
Av. de Saxe, 42

Les Meilleures

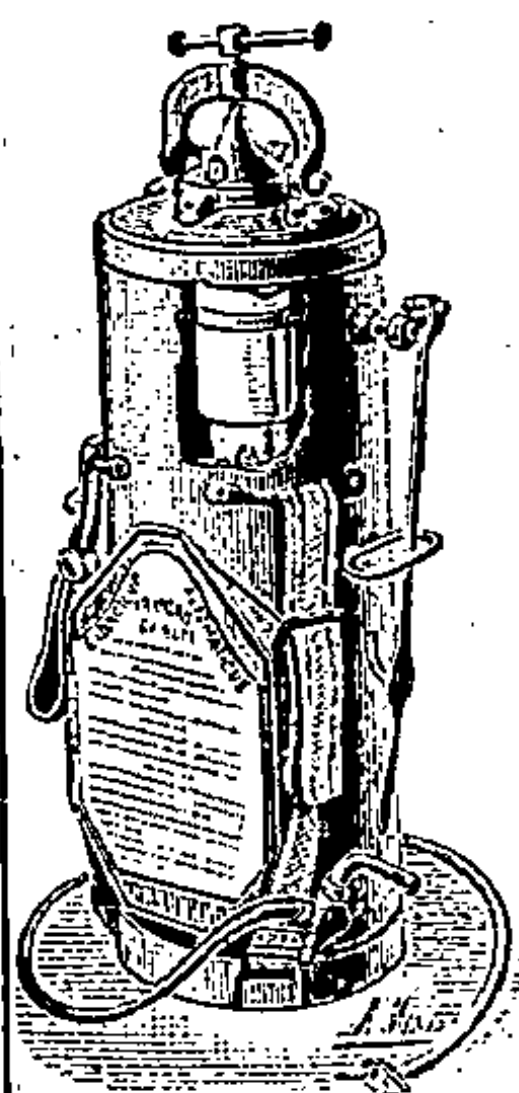
BIÈRES à Domicile

TOUJOURS SOUS PRESSION, TOUJOURS FRAICHES
Livrées par **HOME-TONNELET**
5 ou 10 lit. dans le
aux mêmes prix que les Bières en Bouteilles
(Bières Munich, Pilsen, etc.)



Le HOME-TONNELET est un Appareil automatique pour la consommation de la bière au fur et à mesure des besoins, à l'abri de l'air et sous pression constante d'acide carbonique.
Le HOME-TONNELET déposé en location gratuite, est livré et repris sans frais à domicile. - Livraisons matin et soir.
BRASSERIE FANTA, 6, Rue Guyot, PARIS.
TÉLÉPHONE : 513.82

EXTINCTEUR AUTOMATIQUE FRANÇAIS



Le seul étant toujours prêt à fonctionner quelle que soit la charge de son fonctionnement
Système Ch. BLON, breveté en France et à l'étranger, inventeur de l'automatique.

17, Rue des Messageries, PARIS

Extincteur perfectionné débarrasse de tous accessoires. — Appareil portatif à main et à dos.

LIQUIDE INOFFENSIF sans acide sulfurique.
Envoi franco de prospectus et dessins.

Adopté par toutes les grandes administrations et magasins. — Envoi franco de la liste des maisons qui ont adopté l'appareil.

Charges pour tous systèmes d'extincteurs.
Remise 10 % aux adhérents.

Lits, Fauteuils, Voitures et Appareils mécaniques pour Malades et Blessés.

DUPONT

10, Rue Hautefeuille
PARIS (VI^e)

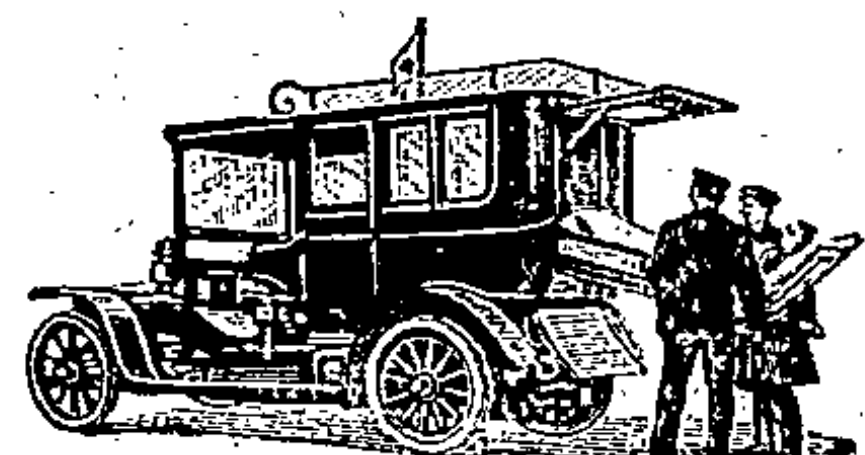
MAISON FONDÉE EN 1847
Aucune Succursale.



FAUTEUIL
avec grandes roues,
mû par 2 manivelles.



VOITURE
de
Promenades.



Transport de malades et blessés en ambulances automobiles, munies d'un nouvel appareil de suspension (breveté) évitant toute secousse.

Paris - Province - Étranger

TÉLÉPHONE 818-67

MACHINES A ÉCRIRE

Grand Choix d'OCCASIONS

de tous systèmes, garanties depuis 100 fr.

LOCATIONS

Fournitures pour toutes machines

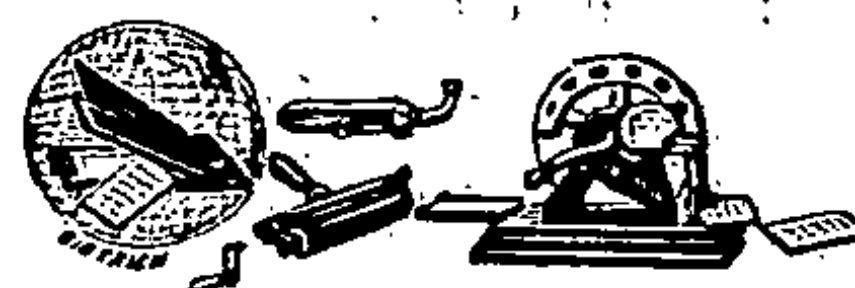
KELLER

110, place Lafayette. — Tél. 436-59



ON IMPRIME SOI-MÊME

Le commerçant, l'industriel, l'homme d'affaires, ont souvent besoin de reproduire un grand nombre d'exemplaires



des documents ; des prix courants, des dessins ou travaux à la machine à écrire. Mais, au lieu de recourir à un imprimeur, il est plus rapide et plus économique de faire ces

reproductions chez soi au moyen de l'isographe inventé par un professionnel, M. Delpy, directeur du Comptoir général des machines à écrire. Avec son rouleau mécanique, l'isoplane, l'encrage automatique est instantané. L'isostyle est le même appareil, rotatif, qui permet d'obtenir sans fatigue 3 000 copies à raison de 60 à 80 à la minute. Catalogue illustré franco sur demande à M. N. DELPY, directeur du Comptoir général des machines à écrire et imprimer soi-même, 17, rue d'Arcole, à Paris. Téléphone : 819-08.

LUMIÈRE TÉLÉPHONES, SONNERIES

CHAUFFAGE, VENTILATION

TRANSPORT DE FORCE

Transformation à l'électricité

de tous appareils

d'éclairage

Téléph.
248-90

INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

G. JOUVE

354, rue Saint-Honoré
PARIS

Devis et renseignements fournis gratuitement dans le plus bref délai.

Remise de 10 0/0 aux membres de l'Association.

Exposition de Venise.
(VII^e Congrès international
d'Hydrologie 1905.)
DIPLOME de MÉRITE

CHAMPS-ELYSEES

THERMES URBAINS

avec Buvette d'Eaux Minérales naturelles.

International Exhibition
of health food and Hygiene London
Septembre 1906.
GRAND PRIX

PENSIONNAIRES 15, rue Chateaubriand

EXTERNES

Douches froides et chaudes, générales et locales minéralisées et médicamenteuses
Massage sous l'eau. — Sudation, Inhalations
Entérocluse. — Chatel-Guyon, Plombières, Vichy
Traitement de Luxeuil. Hydrothérapie de l'appareil utérin
Electricité statique et Haute fréquence. Rayons X et Ozone
Neurasthénie — **Morphinomanie**
Convalescences — Régimes

aux **THERMES URBAINS**
aux **THERMES URBAINS**
aux **THERMES URBAINS**
aux **THERMES URBAINS**
aux **THERMES URBAINS**
aux **THERMES URBAINS**
aux **THERMES URBAINS**

Téléphone : 570-24. — Visiter ou écrire pour recevoir la notice. — ADMINISTRATION — DIRECTION MÉDICALES

Maison de Santé de Picpus * Pavillon Charcot Annexe)

8 et 10, Rue Picpus — DEUX ÉTABLISSEMENTS DISTINCTS — 188, Boulevard Diderot

D^r P. POTIER, O. I. M., MÉDECIN-DIRECTEUR,

Ancien Interne, Lauréat de la Faculté de Médecine de Paris.

D^r SALIN, Médecin adjoint

Pavillon

d'Hydrothérapie

D^r SIGNEZ, O. I. M., Médecin-consultant

ETABLISSEMENT SPÉCIAL

*Pour le traitement des Maladies Mentales
et Nerveuses des deux sexes :*

**Hystérie, Epilepsie, Neurasthénie
et Affections cérébrales,
Paralysies et délires toxiques**

GRAND PARC ET PAVILLON SÉPARÉS

CHAPELLE. — SALONS DE RÉUNION

HYDROTHERAPIE COMPLÈTE

TÉLÉPHONE : 939.83



Grand Etablissement
D'HYDROTÉRAPIE MÉDICALE

et Maison de Convalescence

PENSIONNAIRES ET EXTERNES

**Piscine, Appareils Berthe,
Appareil Bain, Douche, Massage,
Maladies nerveuses**

et de la Nutrition, Morphinomanie.

TÉLÉPHONE : 939.83

— Station du Métropolitain près l'établissement : PLACE DE LA NATION —

AUTOMOBILES

GARAGE CENTRAL

4, Rue Buffault (Faubourg Montmartre).

LOCAL POUR 80 VOITURES

♦ OUVERT TOUTE LA NUIT ♦

Entretien. — Réparations.

Téléphone 307-52.

Téléphone 307-52.

LINOLEUM

Incrusté, Uni, Imprimé

*Reproduction parfaite en Linoleum incrusté
des bois naturels et des plus riches tapis.*

J. PÉRÈS

94, rue des Marais (près le faubourg St-Martin).

La Maison n'a pas de Succursale.

Téléphone 443-14.

Téléphone 443-14.

TRANSPORTS MARITIMES

TOUSSAINT & SPITZER

1, rue Favart, PARIS

SERVICES RAPIDES et RÉGULIERS à frêts réduits pour l'Angleterre, l'Allemagne, la RUSSIE, la Méditerranée, le Mexique, les Antilles, l'Amérique du Sud, l'Extrême-Orient et l'Australie. — Téléphone 250.96.

Téléphone 112.41
Code Français A Z

ASSOCIATION

Téléphone 112.41
Code Français A Z

5 francs par an.

DES

5 francs par an.

Abonnés au Téléphone

AMÉLIORATION DES COMMUNICATIONS ÉLECTRIQUES ET POSTALES

SIÈGE SOCIAL

47, Rue des Mathurins, PARIS (VIII^e Arrond')

Pour la Publicité, s'adresser à l'ASSOCIATION, 47, rue des Mathurins. — Téléph. 112.41.

" LES TÉLÉPHONES "

" ASSOCIATION DES ABONNÉS "

« L'excès du mal, parfois, engendre le remède ; et la crise téléphonique a, durant l'été dernier, amené la constitution d'un organisme nouveau et précieux : l'ASSOCIATION DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE. La tentative mérite d'être signalée et suivie, parce que, d'abord, elle est d'un intérêt immédiat et peut faciliter beaucoup la tâche du Parlement et de l'Administration ; ensuite parce qu'elle a de l'avenir et nous présente un exemplaire typique d'une forme de groupement qui se développera de plus en plus dans les sociétés futures : les groupements de consommateurs. »

« Le Parlement et l'Administration doivent donc s'habituer à tenir compte de ces Associations qui unissent les gens spécialement intéressés au bon fonctionnement de telle ou telle industrie d'Etat. Les représentants de l'Etat ne doivent traiter ni en intrus, ni en adversaires ces citoyens qui ont le droit d'exiger d'être bien servis et dont le concours peut apporter une aide efficace et indispensable à la réussite de l'exploitation. Pour faciliter cette collaboration, un groupement des Abonnés, l'ASSOCIATION DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE, est nécessaire. Il ne faut pas le décourager, mais l'encourager, au contraire, en lui prouvant qu'on tient compte de ses doléances, accueillir ses délégués, les initier au fonctionnement de tous les rouages, solliciter leur contrôle..... »

(Extrait du Rapport présenté au Parlement, au nom de la Commission du Budget, par M. MARCEL SEMBAT, Député de la Seine, Rapporteur du Budget des Postes, Télégraphes et Téléphones.)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. le Marquis de Montebello, 12, rue de Prony, Tél. 513-31.

Vice-président : M. E. Archdeacon, 77, r. de Prony. Tél. 511-22.

Trésorier : M. P. Créténier, Négociant-Commissionnaire, 21 bis, rue de Paradis. Tél. 258-87.

Secrétaire : M. F. Thévin, Editeur, 38 bis, Avenue de la Grande-Armée. Tél. 546-78.

Membres : MM. A. Giraudeau, 169, boulevard Malesherbes. Tél. 507-46.

Lauzanne, Architecte, 26, rue de Turin. Tél. 211-38.

P. Munier, 38, rue Perrenet, Neuilly-sur-Seine. Tél. 535.

Edmond Jean, industriel, 62, rue Condorcet. Tél. 149-35.

De Douville Maillefeu, 128, boulevard Courcelles. Tél. 547-51.

Lahure, éditeur, 9, rue de Fleurus. Tél. 704-44.

J. Perrigot, ingénieur, 78, rue d'Anjou. Tél. 232-17.

COMMISSION JUDICIAIRE

Président : M. Henri Talamon, Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, 3, rue du Cirque. Tél. 528-41.

Secrétaire : M. Fernand Lecomte, Avocat à la Cour, 24, rue Montaigne. Tél. 512-11.

Membres : MM. Caron, Agréé, 1, place Boileau. Tél. 143-96.
Deschamps, Avoué au Tribunal de 1^{re} instance, 17, rue de l'Université. Tél. 728-74.

Rodanet, Avocat à la Cour, 14, rue de Berlin. Tél. 254-61.

Membres : MM. Rougeot, Avoué à la Cour d'appel, 368, rue Saint-Honoré. Tél. 292-50.

L. Schmöll, Avocat à la Cour, 35, rue de Ponthieu. Tél. 584-46.

Thesmar, Avocat à la Cour, 10, rue de l'Université. Tél. 522-48.

Tollu, Notaire, 70, rue Saint-Lazare. Tél. 254-82.

Touehard, Avocat à la Cour, 140, faubourg Saint-Honoré. Tél. 571-12.

Huissier : M. Perrin, 5, faubourg Saint-Honoré. Tél. 258-14.

INGÉNIEUR-CONSEIL

M. Herbert-Lowe Webb, 26, Old Queen Street, Londres.

SOCIÉTÉ D'ALIMENTATION pour
Diabétiques
 Pains, Farines, Pâtes, Chocolats, Liqueurs, Bonbons, etc.
SUCRE EDULCOR (le seul Permis)
 PH^{ie} de la CROIX DE GENEVE, 142, 8^e St-Germain, Paris.
DEMANDER LE CATALOGUE

MÊME MAISON **Nouveau Produit Scientifique**

La LITHARSYNE
guérit le **DIABÈTE**
 Des Milliers d'Attestations Médicales

ASSUREZ-VOUS
 contre le

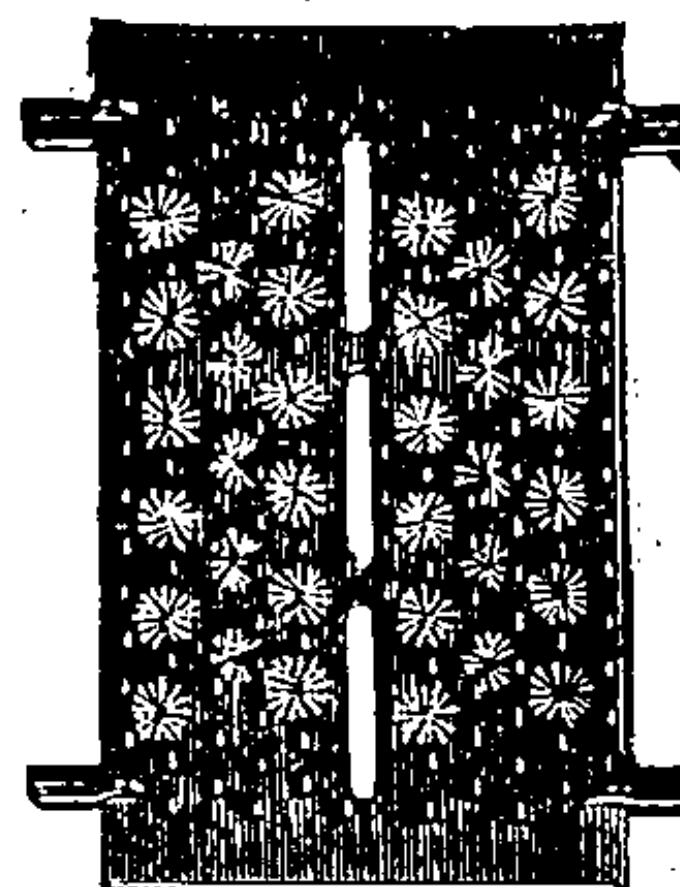
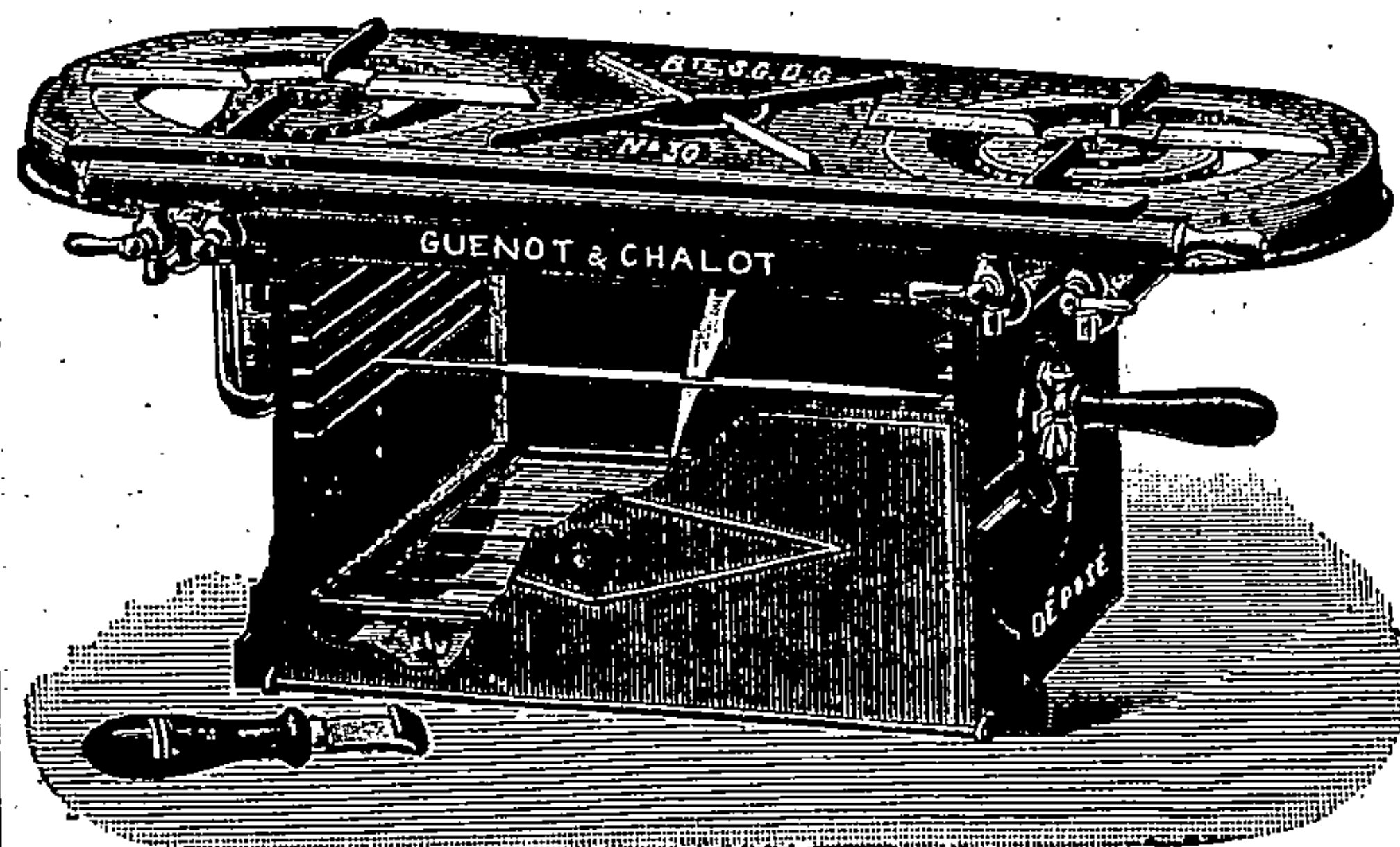
VOL

au
LLOYD NEERLANDAIS
 11, Rue Laffitte, PARIS

Inspecteur sur demande Téléphone 248.24.

GOUTEZ-DONC LES CAFÉS GRILLÉS
« CAFÉS D'HAÏTI »
 MARQUES DÉPOSÉES
PETIT-GOAVE A 2^{FR.} 20 || COURONNE A 2^{FR.} 40
LES 500 GRAMMES, POIDS NET GARANTI,
LIVRÉS EN SACS TOILE PLOMBÉS (A P)
 L'ENTREPÔT: 12, Rue Alexandre-Parodi, PARIS
 TEL. 415-12 livre à domicile dans Paris TÈL. 415-12

Réchauds à Gaz "PLAFOND AMIANTE"
L'INDISPENSABLE



Vue du Plafond
d'Amiante.

N° 30

ÉCONOMIE 50 %

*Cuisson Parfaite
 et
 sans odeur.*

E. CHALOT, 38, Boulevard Magenta, 38 PARIS
 TÉLÉPHONE 423.49

SOMMAIRE

	Pages.
Un plan de réformes	3
On réclame!.. . . .	4
Améliorations postales	5
Une opinion autorisée	6
Echos de partout	7
Nouvelles installations téléphoniques de Paris, par M. H.-E.-A. André (<i>suite</i>)	8
A travers la presse	12
Tribune des abonnés	13

Un plan de réformes

Le programme de M. Millerand.

Le bilan de la situation actuelle.

Réformes immédiates.

L'œuvre de demain.

M. Millerand a pensé qu'il était nécessaire, pour mettre fin à une situation déplorable, de dresser soigneusement un plan d'action que le Parlement aurait à approuver et selon lequel les réformes indispensables seraient au fur et à mesure réalisées, dans une période de trois ou quatre ans.

Ce plan, le ministre des travaux publics, a chargé le directeur de l'exploitation téléphonique de l'établir dans l'ordre suivant : le bilan de la situation actuelle, les améliorations immédiates, l'œuvre de demain.

1° Le bilan de la situation actuelle.

Le ministre des travaux publics veut savoir exactement où en est l'organisation téléphonique actuelle, les ressources en matériel, en personnel, en locaux et jusqu'où l'on est en état de fournir la clientèle. Il considère ce bilan comme essentiel, celui-ci devant être le point de départ de la réorganisation à faire.

Si ce bilan est dressé sincèrement par l'administration — et nous aimons à croire que M. Millerand y tiendra la main — il ne sera pas gai ! et il montrera au ministre toute la profondeur du mal qu'il veut guérir.

2° Les améliorations immédiates.

Il y a des améliorations qui ne sauraient attendre et qui sont indispensables d'ores et déjà au fonctionnement actuel du service, celles qui régulièrement devraient être imputables sur les ressources financières courantes.

C'est ainsi par exemple qu'au bureau de Passy, des dépenses importantes seront à bref délai obligatoires tant au point de vue du matériel que du personnel.

Tout cela presse. Et il n'y a pas que cela. Cette liste faite des travaux urgents, on se mettra aussitôt à la besogne.

3° L'œuvre de demain.

C'est la partie la plus importante du plan à arrêter, car il ne s'agit de rien moins que de mettre non seulement le service téléphonique en pleine harmonie avec les besoins actuels du public et les exigences légitimes du commerce et de l'industrie, mais aussi avec leurs besoins futurs. Ce n'est pas tout que d'assurer le présent. Là, comme pour toutes choses, il faut prévoir l'avenir et ne plus s'exposer à être débordé par le développement de la consommation. M. Millerand avait promis en 1901, et il ne l'a pas oublié, d'abaisser le prix de l'abonnement téléphonique à 300 francs. Ses successeurs n'ont pas pu tenir sa promesse. Et à vrai dire, il leur voit plus d'une excuse... S'ils l'avaient tenue, le chiffre des abonnés aurait augmenté dans des proportions considérables ; or l'Etat, entrepreneur de téléphones, était dans la situation d'une industrie qui redoute la clientèle, pour ne pas dire qu'il la fuit. Mais cela n'est pas un régime normal. Cela ne peut pas durer, et au point de vue de l'exploitation, M. Millerand entend nous placer en face d'un régime nouveau, celui des conversations taxées, qui permettra de diminuer le prix de l'abonnement et de proportionner la contribution pécuniaire du client aux services rendus.

Toutefois, on ne peut, à son avis, raisonnablement songer à l'instaurer que si on prend les moyens de le réaliser. Ces moyens sont évidemment d'ordre financier.

Approximativement la dépense totale est évaluée à une centaine de millions. C'est un chiffre qui est peut-être de nature à surprendre les profanes. Mais il n'est pas possible de reculer à moins de prolonger une situation dont la gravité est incontestée. D'ailleurs au ministère des travaux publics on se demande pourquoi on ne ferait pas à Paris ce qu'on fait partout ailleurs, pour les circuits départementaux, dans les grandes villes, dans les départements où chambres de commerce, con-

seils municipaux, conseils généraux apportent un concours précieux à l'Etat.

En ce qui concerne le conseil municipal de Paris, une objection surgira assurément. La ville se plaint déjà d'éprouver de grandes difficultés à se faire rembourser ce qu'elle considère comme la part régulière de l'Etat dans les dépenses de l'enseignement et des travaux publics.

Ce serait peut-être au contraire l'occasion de procéder à un règlement de comptes définitif.

M. Millerand est convaincu que le jour où le problème sera nettement posé sous cette forme, le public ne comprendrait pas que la chambre de commerce, le conseil municipal, le conseil général ne contribuassent pas à l'opération nécessaire.

D'ici peu, le plan d'action dont nous venons d'exposer les données générales sera élaboré ; il sera soumis au Parlement et au public, et en attendant, on a pleine confiance que pour réaliser l'œuvre entrevue le concours de tous les intéressés ne fera pas défaut.

*
* *

Nous n'avons rien à objecter à ce programme de réforme, d'autant plus que c'est le nôtre que reprend point par point M. Millerand, comme nos lecteurs peuvent en témoigner. Le chiffre de cent millions, nous l'avons donné ici même il y a dix-huit mois, lorsque M. Simyan avait déposé un projet de réformes notoirement insuffisant. — Nous nous applaudissons de ce résultat : c'est la meilleure preuve que nos efforts n'ont pas été vains et que la campagne de l'Association des abonnés a enfin porté ses fruits.

Il y a cependant encore quelques lacunes. Parmi les améliorations immédiates, nous en signalons deux très importantes au ministre, qui peuvent être réalisées sans crédits : la réforme du règlement, et l'admission des délégués des abonnés dans les commissions administratives, — réformes formellement promises l'une et l'autre par M. Simyan.

Espérons que M. Millerand ne s'en tiendra pas aux promesses.



On Réclame !

Le chapitre des Réclamations.

Nous appelons à nouveau, et d'une façon toute spéciale, l'attention de M. Millerand sur l'insuffisance du service des réclamations.

Les abonnés se plaignent vivement de voir leurs réclamations rester sans effet.

L'administration leur envoyait, autrefois, en cas d'enquête sérieuse, des Inspecteurs très initiés à tous les détails du service. Les agents qui les remplacent n'ont aucune expérience et semblent sans action sur le personnel et les chefs de bureau.

L'Association demande que les réclamations transmises par ses soins puissent être adressées au chef du bureau de l'abonné et soient instruites à fond sans faire l'objet d'enquête de complaisance.

**

Les Degrèvements du fait de l'interruption du service

(Modification des dispositions de l'arrêté du 8 mai 1901)

L'article 53 stipule : « Toute interruption de service supérieure à quinze jours consécutifs qui ne serait pas du fait de l'abonné entraîne, dans le montant des abonnements et des redevances principales ou accessoires, une diminution calculée proportionnellement à la durée totale de l'interruption »

De nombreux abonnés sont interrompus plusieurs fois dans le cours de l'année sans que chaque interruption atteigne une durée maximum de 15 jours. Ils ne subissent pas moins du fait de ces interruptions qui durent parfois des semaines entières un préjudice réel devant donner lieu à dégrèvement.

Certains d'entr'eux ont eu à subir, au cours de ces dernières années, des interruptions successives dont la durée totale a atteint 6 semaines et même deux mois.

Depuis la mise en batterie centrale les plaintes qui nous sont transmises pour cause de dérangements sont de plus en plus nombreuses, le délai de rétablissement devient de plus en plus long.

Nous demandons que le dégrèvement soit appliqué, non seulement pour une interruption d'une durée supérieure à quinze jours consécutifs, mais en cas d'interruptions successives dont le total atteint cette durée.

Améliorations postales

**Le nouveau régime des recommandations
et chargements depuis le 16 octobre.
Extension de la carte-postale à 5 centimes.
Réformes à l'étude.**

Les réformes postales que nous annonçons comme imminentes dans notre précédent numéro viennent d'être mises en vigueur le 16 octobre.

La réforme, dans ses grandes lignes, porte essentiellement sur les formalités de la recommandation et du chargement qui causaient tant de légitime impatience au public. Désormais, les opérations de transcription et de vérification se font hors de la présence de l'expéditeur. Celui-ci est prié de consigner *lui-même* sur l'enveloppe ou sur son carnet à souche son nom, son adresse, le poids de l'enveloppe ou la valeur du chargement. L'employé délivre à l'expéditeur un reçu portant un numéro d'ordre qui est la décharge et la garantie de ce dernier. Le talon de ce reçu porte le même numéro d'ordre. S'il y a contestation sur le poids, une rapide vérification par la balance, et voilà tout. L'opération doit durer au maximum une demi-minute, à condition que le public se conforme lui-même aux prescriptions nouvelles et ne cause aucun retard à l'employé par des indications incomplètes, inexactes ou illisibles. Il fallait en moyenne à l'agent deux minutes pour effectuer l'enregistrement et l'affranchissement d'une lettre recommandée ou chargée. Avec le système nouveau, on compte qu'il ne lui faut plus que quinze secondes si l'objet est présenté affranchi, et vingt-cinq secondes si l'employé est obligé d'y apposer des timbres, ce qui permet de donner satisfaction, dans le même laps de temps, à quatre expéditeurs au lieu d'un.

Toutefois, ce résultat ne pourra être obtenu qu'avec la collaboration du public. Si l'adresse du destinataire seul figure sur la lettre recommandée ou chargée, l'expéditeur devra, en effet, inscrire son nom et son adresse sur l'un des bulletins à cet usage mis à sa disposition, bulletin qu'il remettra à l'employé en même temps que l'objet.

Dans la circulaire qu'il a adressée au per-

sonnel pour l'informer des nouvelles conditions de dépôt des objets chargés et recommandés, M. Millerand fait appel au dévouement professionnel du personnel et l'invite à fournir au public avec empressement et courtoisie tous les renseignements dont il aura besoin.

« Je compte sur la bonne volonté de tous, dit-il, pour la réalisation d'une réforme dont le service postal retirera un grand bénéfice moral, à raison de la satisfaction qu'elle donnera à sa clientèle. Je fais spécialement appel aux receveurs et commis principaux ; c'est à eux plus particulièrement qu'il appartiendra de renseigner le public sur le but poursuivi et d'attirer leur attention sur les heureux effets des mesures prises. Ils devront guider leur personnel de manière à éviter les fausses manœuvres dans les premiers temps. Les directeurs et les inspecteurs veilleront à ce que tout le nécessaire soit fait à cet égard. »

Nous demandons à nos lecteurs ce qu'ils pensent du nouveau système, et de quelle façon il fonctionne dans les bureaux de poste où ils ont à faire.

*
* *

D'autre part, depuis le 15 octobre, l'inscription de cinq mots sur les cartes postales affranchies à 5 centimes, qui était réservée jusqu'ici aux formules de politesse, est désormais permise sans aucune restriction !

Nous avons protesté depuis longtemps contre les chinoiseries des formules de politesse. M. Charles Dumont, rapporteur du budget des P. T. T., les stigmatisait à nouveau dans un remarquable article du *Matin* (2 octobre) :

« Chacun sait, disait-il, qu'on a le droit d'affranchir à cinq centimes et d'écrire cinq mots pour exprimer des vœux, des souhaits, des remerciements, des souvenirs... A la suite d'une note officielle parue en janvier 1909, pour cinq centimes on peut, sans contestation possible, écrire : « *Souvenir de passage à Nice* », « *Félicitations pour votre article* », « *Nous vous embrassons tous trois* », « *Vive le 11^e !* ». Mais il faut payer dix centimes pour donner les *informations* suivantes : « *A ce soir pour dîner* », « *Nous vous attendons* », « *Colis bien parvenu* », « *Toujours la pluie* »,

« Magnifique panorama », « Devinez qui ? »
« Qui vous l'envoie ? ».

« Les premières formules sont de politesse, les secondes de correspondance.

« A quel signe reconnaît-on qu'une phrase est de politesse ou contient une information ? Dans quel cas faut-il affranchir ou taxer à cinq centimes et dans quel cas à dix centimes ?

« Le public n'en sait rien. Les employés non plus. Seuls, quelques rédacteurs du « bureau des tarifs » croient pouvoir s'y reconnaître. Il faut les envier... ou les plaindre.

« Les étrangers, eux, se moquent ou s'irritent à bon droit d'avoir affaire à une administration aussi tatillonne et compliquée. Depuis plusieurs années, il n'y a plus, en effet, ni en Angleterre, ni en Allemagne, ni en Suisse, ni en Belgique, de cartes postales à dix centimes.

« En attendant une si heureuse réforme, pourquoi ne pas décider, simplement, clairement, *qu'en aucun cas, une phrase de cinq mots ne fait perdre le bénéfice de la taxe réduite ?* Epiloguer sur le sens d'une formule n'est pas de la compétence d'un agent des postes. Compter jusqu'à cinq est à la portée de tout le monde. »

Cet appel a été entendu. — Quelques jours après, pour faire cesser ces difficultés et éviter ces taxations arbitraires, M. Millerand décidait qu'à partir du 15 octobre, toute carte postale ne portant pas — en dehors de l'adresse et de la signature — plus de cinq mots manuscrits, quels que soient ces mots, qu'ils aient le caractère d'une correspondance privée ou non, serait affranchie à cinq centimes.

Ainsi un commerçant pourra écrire sur une carte à cinq centimes : « Voyageur passera le 10 novembre » ou bien : « Échéance reportée au 5 décembre », etc. On pourra donner un rendez-vous ou annoncer son arrivée : « Vous attends pour dimanche prochain. — Arriverai lundi dix heures matin », sans être obligé comme aujourd'hui d'affranchir à dix centimes.

En réalité, cette réforme est un acheminement vers l'adoption définitive de la carte postale à cinq centimes : nul doute que d'ici à quelques années leur taxe générale soit réduite à un sou. C'est une conséquence inévitable de la lettre à dix centimes. Toutes les

nations voisines nous ont précédés dans cette voie.

La réforme coûtera environ sept millions, a dit M. Charles Dumont : c'est un très gros sacrifice que l'on ne peut demander au budget, si difficile à équilibrer, de 1910.

Espérons que l'état des finances permettra de réaliser cette importante réforme pour l'année suivante : car le développement du trafic — comme pour la lettre à deux sous — fera vite rattraper les sacrifices consentis.

*
* *

M. Millerand étudie en outre plusieurs autres réformes qui auront toutes pour but de désencombrer les bureaux de poste, aussi bien à Paris qu'en province. Ces réformes portent sur les faits suivants :

1° Substituer à l'agent, dans tous les cas où la chose est possible, un dispositif mécanique : distributeur automatique de timbre-poste, appareil récepteur de lettres recommandées ;

2° Adopter pour tous les envois de fonds dans le service intérieur tout au moins, un système unique : le mandat-carte dont l'établissement par l'expéditeur lui-même fait gagner beaucoup de temps (ici quelques réserves sont à faire) ;

3° Créer dans tous les grands bureaux, un guichet de renseignements sur lequel serait dirigé le public pour toutes les opérations qui impliqueraient des éclaircissements et des formalités.

En dehors de cela, M. Millerand se propose d'augmenter le nombre des recettes auxiliaires et de confier aux personnes qui dirigent ces recettes les services qu'elles pourraient assurer et qu'elles n'assurent pas pour l'instant.

UNE OPINION AUTORISÉE

Un article du « Temps » sur la réorganisation téléphonique.

Le « Temps » fait siennes nos revendications.

La grande presse, dont le concours peut être si utile aux abonnés, comprend de plus en plus toute l'importance du problème téléphonique, et, au lieu de perdre ses efforts en récriminations

stériles, elle oriente l'esprit du public vers les réformes qui peuvent seules mettre fin à la crise.

Nous reproduisons ci-dessous un remarquable article du *Temps*, dont nous approuvons entièrement les idées directrices. Nous sommes heureux de voir nos revendications soutenues par un organe si autorisé, et nous en remercions, au nom des abonnés, notre éminent confrère.

(N. D. L. R.)

La réorganisation des téléphones

Tout vient à point à qui sait attendre. Mais on nous fait quelquefois attendre bien longtemps. Voici que M. Millerand est fermement résolu, nous assure-t-on, à réorganiser entièrement notre service téléphonique. Ce n'est pas d'hier, ni d'avant-hier, que pareille réorganisation s'impose. On peut dire, sans aucune sorte d'exagération, que le fonctionnement du téléphone, comme la saleté des rues de Paris, est une de nos hontes nationales. C'est en France que les abonnements téléphoniques coûtent le plus cher ; c'est en France qu'on attend le plus longtemps pour obtenir, quand on l'obtient, la communication demandée.

Ce déplorable état de choses résulte beaucoup moins des imperfections du personnel que de la détestable organisation des services et aussi de l'insuffisance des crédits. Rien n'est plus absurde, par exemple, que ce prix uniforme de quatre cents francs par an imposé à tout abonné. Celui qui se sert du téléphone trois fois par jour est astreint au même tarif que celui qui s'en sert trente ou trois cents fois. Il faudrait aller chercher bien loin pour trouver quelque chose d'aussi injuste, d'aussi déraisonnable. Pourquoi ne pas adopter, ainsi que cela se fait ailleurs, le système d'un droit fixe très bas, et d'une taxe perçue pour chaque communication ?

Mais voilà : il y a des années déjà — M. Millerand l'avait proposé lui-même en 1901 — qu'on songe à abaisser à trois cents francs le prix de l'abonnement. Seulement, il est nécessaire de prévoir aussitôt un accroissement considérable du nombre des abonnés. Tout autre industriel se réjouirait de voir sa clientèle augmenter ainsi. Mais l'Etat n'est point un industriel comme les autres, certes non. Au lieu de se réjouir de cette augmentation, il s'en afflige. Il se dit : « J'avais déjà bien du mal à servir mes anciens clients. Comment donc vais-je m'y prendre pour contenter les nouveaux ? » Cette inquiétude est cause qu'on maintient les anciens tarifs.

Le cas est particulièrement typique. Il démontre jusqu'à l'évidence l'absurdité d'un pareil système. Les postes, télégraphes et téléphones sont cependant une source de revenus pour l'Etat.

Mais ces revenus viennent se fondre dans la masse des autres revenus ; ils servent à alimenter, tant bien que mal, un budget formidable et sans cesse grossissant.

L'Etat est bien obligé sans doute de trouver quelque part les ressources dont il a besoin pour équilibrer ses énormes dépenses. Il est impossible de constituer pour chaque service un budget indépendant qui présenterait de multiples inconvénients. Mais *ce que le public peut et doit exiger, c'est ceci : quand il s'agit d'une exploitation aussi importante, aussi essentielle que les téléphones, il est nécessaire que les revenus qui en arrivent servent avant tout à assurer le bon fonctionnement du service.*

En d'autres termes, puisqu'il plaît à l'Etat de se faire commerçant et industriel, ce qui n'est, selon nous, ni nécessaire, ni même désirable, il faut que l'Etat ne prétende point se soustraire aux règles courantes du commerce et de l'industrie ; quand il reçoit l'argent du public, en échange d'un service promis, il faut que ledit service soit assuré dans les conditions les plus satisfaisantes.

« Le vendeur est esclave et c'est l'acheteur qui est roi », dit un célèbre proverbe anglais. Or, l'Etat, chez nous, tout en se faisant vendeur, prétend quand même demeurer roi. Il y a là une inconséquence, dont nous sommes tous à souffrir et qu'il importe de supprimer au plus tôt !

Echos de Partout

Les recettes du téléphone en Europe.

L'Allemagne tient la tête des pays européens pour le chiffre de ses recettes téléphoniques, qui s'élèvent à 130 millions de francs. La France vient ensuite avec 37 millions ; mais n'oublions pas que le prix de l'abonnement chez nous est de 400 francs par an et très supérieur à celui qui se pratique dans la plupart des autres pays. En Grande-Bretagne, l'Etat reçoit 35 millions, mais les recettes des compagnies privées ne sont pas comprises dans ce chiffre. L'Autriche touche 12 millions, la Russie 11 millions, la Suisse 9 millions ; Belgique et Danemark, chacun 8 millions et demi. L'Italie vient ensuite avec 8 millions seulement, l'Espagne avec 4 millions, la Hollande avec 2 millions.

*
* ***Les progrès du téléphone.**

Le *National Telephone Journal* publie le tableau suivant qui montre l'augmentation des postes téléphoniques dans les différentes contrées d'Europe entre le 1^{er} janvier 1908 et le 1^{er} janvier 1909 :

Allemagne	768.266	851.319
Grande-Bretagne.	528.763	565.854
France	178.518	194.159
Suède	150.948	156.000
Autriche	108.457	124.825
Russie	97.643	113.000
Suisse	64.953	69.122
Danemark	60.825	67.339
Norvège	49.398	53.726
Italie	44.834	53.721
Hollande	43.449	48.134
Belgique	34.818	38.503
Espagne	18.545	19.500

On remarque aux deux bouts de l'échelle, que la Russie compte 1 téléphone pour 1322 habitants et l'Espagne 1 pour 955, tandis que les proportions sont les suivantes pour les pays les mieux pourvus : en Angleterre, 1 téléphone pour 77 habitants ; en Allemagne, 1 pour 71 ; au Danemark, 1 pour 38 ; en Suède, 1 pour 34. C'est d'ailleurs, dans ces deux derniers pays que le téléphone coûte le moins cher et est le mieux organisé.

La France, elle, compte un téléphone pour 200 habitants. Encore s'ils marchaient !

*
* ***Téléphone à longue distance.**

Deux ingénieurs suédois, MM. Egner et Holmstrom, se sont livrés, grâce à de nouveaux appareils téléphoniques de leur invention à d'intéressantes expériences de transmission de la parole à longue distance. Leur système a pour effet de transmettre sur les lignes des courants de haute intensité. On sait que les intensités des courants téléphoniques habituels se chiffrent par milliampères. MM. Egner et Holmstrom ont recours à des courants de 1 à 1,25 ampère. Leurs expériences faites entre Stockholm et Berlin ont montré que, dans ces conditions, la portée de la transmission est doublée et passe sur fil de

cuivre de 3 mm. de diamètre, de 1000 à 2000 km., sur fil de 4,5 mm., de 2000 à 4000 km.

*
* ***Où passe l'argent du contribuable.**

Petite statistique amusante à l'usage du contribuable.

Supposez que vous payiez chaque année cinq francs de contributions ; de ces cent sous :

1 fr. 62 vont à la guerre et à la marine ;

0 fr. 06 sont octroyés à l'agriculture ;

1 fr. 68 paient les intérêts de notre dette publique ;

0 fr. 02 vont aux affaires étrangères ;

0 fr. 11 consolident les pouvoirs de l'intérieur ;

0 fr. 02 vont dans la poche de notre président et de nos représentants à 15.000 francs par tête ;

0 fr. 32 font marcher nos travaux publics avec nos grandes Compagnies de chemins de fer ;

0 fr. 06, qui allaient autrefois au budget des cultes, s'en vont en fumées diverses ;

0 fr. 34 sont destinés à l'instruction publique ;

0 fr. 05 servent à faire boiter la justice ;

0 fr. 34 font courir les facteurs des postes et bavarder nos charmantes télégraphistes et téléphonistes.

**NOUVELLES****INSTALLATIONS TELEPHONIQUES***De Paris**par M. H.-E.-R. André**(Suite) (1).*

ENSEMBLE DES CIRCUITS D'UNE LIGNE D'ABONNÉ, D'UNE PAIRE DE CORDONS DU GROUPE DE DÉPART AVEC SON POSTE D'OPÉRATRICE, D'UNE LIGNE AUXILIAIRE RELIANT LE GROUPE DE DÉPART AU GROUPE D'ARRIVÉE, DU MONOCORDE D'UN GROUPE D'ARRIVÉE ET

(1) Voir les bulletins de juillet, août et septembre. Cette conférence, faite à la société internationale des électriciens, est reproduite avec l'autorisation de la société, qui l'a publiée dans son bulletin de juin dernier.

DU POSTE TÉLÉPHONIQUE DE L'OPÉRATRICE D'ARRIVÉE (fig. 3).

« La ligne de l'abonné est représentée en A à la partie supérieure de la figure 3 :

- a, répartiteur d'entrée.
- a. 1, répartiteur intermédiaire.
- a. 2, jack local.
- a. 3, lampe d'appel.
- a. 4, relais de coupure.
- a. 5, relais d'appel.
- a. 6, jacks généraux.

« La paire de cordons du groupe de départ est représentée en B :

b, fiche de réponse placée en regard du jack local a. 2 dans lequel elle devra prendre contact.

- b. 1, fiche d'appel.
- b. 2, clé d'appel ordinaire côté réponse.
- b. 3, clé d'appel automatique.
- b. 4, clé d'écoute.
- b. 5, relais de supervision côté réponse.
- b. 6, relais de supervision côté appel.
- b. 7, lampe de supervision côté réponse.
- b. 8, lampe de supervision côté appel.
- b. 9, translateur à quatre enroulements de 23 ohms au centre duquel est reliée la batterie centrale représentée en C au bas de la figure 3.

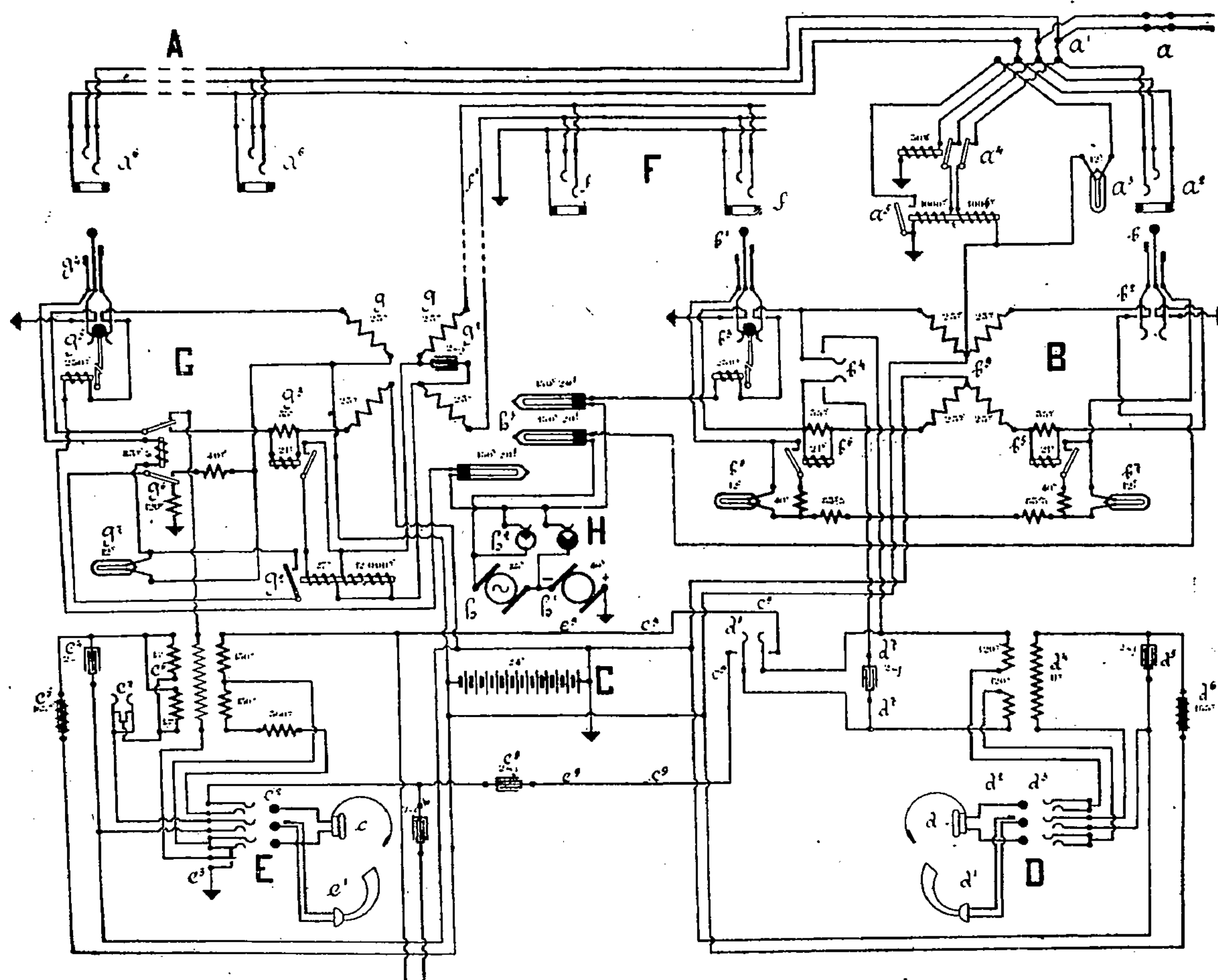


Fig. 3

« Le poste de l'opératrice de départ est représenté en D :

- d, récepteur serre-tête.
- d. 1, transmetteur plastron.
- d. 2, fiche de prise de poste.
- d. 3, triple jack de prise de poste.
- d. 4, bobine d'induction.
- d. 5, condensateur de 2 microfarads placé en shunt sur le transmetteur.

d. 6, bobine de self de 165 ohms intercalée en série sur le circuit qui relie le transmetteur d. 1 à la batterie centrale C.

d. 7, condensateur intercalé en série sur le circuit qui relie le poste d'opératrice D à la clé d'écoute b. 4.

d. 8, clé de conversation de service reliant le poste D à la ligne de conversation venant du groupe d'arrivée E.

« La ligne auxiliaire de départ est représentée en F :

f. jacks généraux de départ.

f. 1. ligne auxiliaire de départ à deux fils.

« Le monocorde d'arrivée est représenté en G :

g. translateur à quatre enroulements reliant téléphoniquement le monocorde G à la ligne auxiliaire F.

g. 1. condensateur de 2 microfarads intercalé du côté départ entre les deux enroulements de 23 ohms du translateur *g.*

g. 2. relais de 12.000 ohms relié en permanence aux bornes du condensateur *g. 1.*

g. 3. relais de supervision, côté arrivée, destiné à commander le circuit du shunt de 27 ohms du relais de 12.000 ohms *g. 2.*

g. 4. fiche de monocorde d'arrivée montrée en regard des jacks généraux *a. 6.* dans lesquels cette fiche est destinée à prendre contact.

g. 5. clé d'appel automatique.

g. 6. relais de test.

g. 7. lampe de fin de 12 volts

« Le poste de l'opératrice d'arrivée est montré en E :

e. récepteur serre-tête.

e. 1. transmetteur plastron.

e. 2. fiche de prise de poste.

e. 3. triple jack de prise de poste.

e. 4. condensateur de 2 microfarads placé en shunt sur le circuit du transmetteur *e. 1.*

e. 5. bobine de self de 165 ohms placée en série sur le circuit qui relie le transmetteur *e. 1* à la batterie centrale C.

e. 6. bobine d'induction spéciale dite antilo-calc parce qu'elle empêche l'opératrice d'entendre sa propre conversation. Cette bobine a également un enroulement spécial pour le test.

e. 7. clé permettant à l'opératrice d'interrompre le circuit d'alimentation de son transmetteur.

e. 8. condensateur de 2 microfarads intercalé en série sur le circuit reliant le poste E à la ligne de conversation à deux fils *e. 9.*

e. 9. ligne de conversation à deux fils reliant le poste E de l'opératrice d'arrivée aux clés de conversation *d. 8* des groupes de départ.

« Le dynamoteur d'appel est représenté en H :

h. génératrice à courants d'appel alternatifs pouvant varier de 15 à 25 périodes et de 75 à 100 volts.

h. 1. génératrice à courant continu sous 40 volts intercalée en série entre la terre et la génératrice de courants alternatifs *h* afin d'ajouter son effet sur le fonctionnement de la clé automatique d'appel, *g. 5* ou *b. 3.* lorsque l'abonné demandé a décroché son récepteur.

h. 2. commutateur réglé pour la distribution automatique des phases d'appel et de non-appel.

h. 3. lampe de résistance de 150 volts 20 bou-

gies et ayant environ 350 ohms de résistance, intercalée dans le circuit d'appel pour empêcher les accidents au cas où il se produirait un court-circuit dans la fiche, le cordon ou la ligne de l'abonné demandé.

FONCTIONNEMENT DES CIRCUITS D'ENSEMBLE DE LA FIGURE 3.

« Lorsque l'abonné relié à la ligne A décroche son récepteur, sa lampe d'appel *a. 3* s'allume immédiatement au-dessus du jack local *a. 2* dans lequel l'opératrice de départ D enfonce sa fiche de réponse *b* tout en mettant sa clé *b. 4* sur réception afin de recevoir le numéro de l'abonné demandé. Dans le bureau de Gutenberg provisoire il n'a pas été possible de placer des jacks généraux d'abonnés dans les groupes de départ, de sorte que toutes les communications doivent actuellement être établies avec l'aide d'une opératrice d'arrivée E. Lorsque le multiple sera ultérieurement transféré dans son local définitif, les groupes de départ seront munis de jacks généraux, de sorte que, dans ce cas, les communications demandées pour un abonné du multiple pourront être données sur le groupe de départ même. Actuellement, l'opératrice de départ D doit toujours recourir à une opératrice d'arrivée E, à laquelle elle transmet, au moyen de sa clé de conversation *d. 8*, le numéro de l'abonné demandé. L'opératrice d'arrivée E fait avec sa fiche *g. 4* le test du jack général *a. 6* de l'abonné demandé, y enfonce la fiche *g. 4* et fait connaître, à l'opératrice de départ D, le numéro de la ligne auxiliaire F. L'opératrice de départ enfonce aussitôt sa fiche d'appel *b. 1* dans le jack général *f* de cette ligne F ; elle remet sa clé de conversation *d. 8* au repos, et elle laisse à l'opératrice d'arrivée le soin d'appeler l'abonné demandé. Les clés d'appel automatiques *b. 3* des groupes de départ resteront sans emploi tant que ces groupes ne seront pas munis de jacks généraux d'abonnés. L'opératrice d'arrivée E, pour appeler l'abonné demandé, n'a qu'à enfoncer le bouton de la clé d'appel automatique *g. 5*. Le bouton de cette clé *g. 5* se remet au repos dès que l'abonné demandé a répondu, de sorte que l'opératrice d'arrivée E en est prévenue. De même, l'opératrice de départ D est prévenue de la réponse de l'abonné demandé, parce que sa lampe de supervision *b. 8* obéit au relais de supervision *b. 6* qui lui-même obéit au relais de supervision *g. 3* qui commande le shunt de 27 ohms du relais de 12.000 ohms *g. 2*. En effet, dès que ce shunt de 27 ohms est établi, la batterie centrale C peut fournir sur la ligne auxiliaire F un courant assez intense pour actionner le relais *b. 6* du groupe de départ. Les deux lampes de super-

vision *b. 7* et *b. 8* permettent donc à l'opératrice de départ *D* de suivre la communication ainsi établie. L'allumage simultané des deux lampes *b. 7* et *b. 8* donne le signal de fin au groupe de départ où l'opératrice *D* met aussitôt les deux fiches *b* et *b. 1* au repos, ce qui a pour effet de remettre le relais de 12.000 ohms *g. 2* au repos, et, par suite, d'allumer la lampe de fin *g. 7*, ce qui donne à l'opératrice *E* l'ordre de remettre sa fiche *g. 4* au repos et de rendre ainsi la ligne auxiliaire *F* disponible pour une nouvelle communication.

« La limite imposée à cette étude ne nous permet pas d'entrer dans des descriptions plus détaillées relatives à ces circuits. Les figures 1, 2 et 3 ne montrent que les circuits essentiels strictement nécessaires pour donner une idée de l'ensemble du système à batterie centrale installé à Gutenberg provisoire. Ce multiple permet à l'administration de donner aux abonnés un service téléphonique très efficace, même supérieur à celui qui existait avant l'incendie. Les circuits relatifs aux tests de non-réponse, aux tests d'occupation, aux clés des compteurs de conversation, aux lignes de renvoi du service interurbain, aux circuits des tables de surveillantes, etc., n'ont pas été représentés sur les figures 1, 2 et 3, pour ne pas les compliquer.

« Pour décider si oui ou non, il y a intérêt à munir les groupes de départ de jacks généraux, il y a lieu, dans chaque cas, de faire des calculs basés sur des statistiques rigoureuses faisant connaître le pourcentage des communications intérieures, c'est-à-dire celles reliant entre eux les abonnés du multiple considéré, et le pourcentage des communications demandées pour des abonnés reliés à d'autres multiples. On admet en général que, si le pourcentage des communications intérieures est inférieur à 20 pour 100, il y a économie à ne pas munir les groupes de départ de jacks généraux.

« Cette base de 20 pour 100 n'a rien de rigoureux ; elle dépend essentiellement de la comparaison d'une part du prix de la main d'œuvre supplémentaire imposée aux opératrices, et d'autre part au prix de revient du matériel économisé et de son amortissement.

« *Quelques conseils donnés aux abonnés.* — Si l'abonné, à juste titre, exige de la part de l'administration un service parfait, il n'est pas sans intérêt de lui faire connaître quelques conseils de la *New York Telephone Co.* Il y a trois parties qui interviennent dans chaque communication téléphonique : la personne qui appelle, le bureau central téléphonique, et enfin la personne demandée. Il ne suffit pas qu'une seule ou même deux de ces parties fassent proprement leur service, il est essentiel, pour la bonne réussite de

la communication, que les trois parties fassent un service irréprochable pour coopérer au succès de la communication.

« Les abonnés, et même généralement toute personne qui utilise le téléphone, peuvent venir en aide au service téléphonique en observant les règles suivantes :

« 1° Consulter l'*Annuaire des Téléphones* avant de faire un appel, afin d'éviter les erreurs dues au défaut de mémoire.

« 2° Parler clairement et distinctement directement dans l'embouchure du transmetteur.

« 3° Énoncer avec soin, et selon les règles établies, les chiffres composant le numéro de l'abonné demandé.

« 4° Si l'opératrice, en collationnant le numéro demandé, se trompe, il faut rectifier immédiatement l'erreur.

« 5° Tenir le récepteur à l'oreille jusqu'à ce que l'abonné demandé réponde, ou jusqu'à ce que l'opératrice fasse connaître la raison de l'insuccès de l'appel.

« 6° Se tenir prêt à parler dès que l'abonné demandé répond à l'appel. Prendre comme règle de bienséance que la personne demandée et qui se dérange pour répondre à un appel ne devrait pas être astreinte à attendre le bon plaisir de l'appelant pour pouvoir commencer la conversation.

« 7° Répondre sans délai aux appels téléphoniques. Les personnes qui mettent trop de temps à répondre à un appel risquent que l'opératrice fasse savoir à l'appelant qu'elle ne donne pas suite à l'appel, faute de réponse de la part de l'abonné demandé. Il est de l'intérêt de tous de réduire au minimum la durée d'occupation des lignes. Les réponses faites rapidement aux appels font gagner du temps et permettent d'augmenter le rendement des lignes.

« 8° Le fonctionnement du service téléphonique doit, dans une large mesure, tenir compte du fait que les éléments humains (public et téléphonistes) qui interviennent doivent être pris en considération. Le moindre froissement peut amener des paroles brusques et faire élever la voix plus que de raison ; il est donc de toute nécessité d'être courtois de part et d'autre, car dans le service téléphonique, la courtoisie agit sur le bon fonctionnement du service comme de l'huile le ferait dans le fonctionnement des rouages d'une machine fort compliquée, où tout frottement doit être évité avec autant de soin qu'il est indispensable d'éviter des heurts dans le mécanisme téléphonique.

« *Maquette expérimentale d'un multiple.* — La figure 4 représente un panneau de bois sur lequel

sont fixés et câblés les divers organes d'une ligne d'abonné et d'un groupe de départ à batterie centrale intégrale.

« Tous les organes peuvent fonctionner comme ils le feraient sur le commutateur multiple. Une petite batterie de 12 éléments d'accumulateurs de 20 ampères-heures environ est reliée par des fils volants aux bornes + et — du bâti des fusibles représenté sur la partie inférieure du panneau. Un appel magnétique à courants alternatifs actionné à la main a ses bornes reliées par des fils volants aux attaches situées dans le coin inférieur de gauche du panneau. Enfin un poste mobile à batterie centrale intégrale est relié par des fils volants aux attaches du répartiteur intermédiaire du panneau (attaches correspondant au jack local). Un deuxième poste à batterie centrale intégrale est relié par des fils volants aux attaches du répartiteur d'entrée du panneau, ce poste représente l'abonné demandé. Avec un panneau monté tel qu'il est représenté sur la figure 4, il est possible de permettre à un nombreux auditoire de suivre très nettement la succession des diverses manœuvres d'une mise en communication de deux abonnés. L'allumage de la lampe d'appel et des deux lampes de supervision se perçoit très nettement, même à distance, de sorte que leurs fonctions sont très aisées à être mises en évidence. On peut également montrer le fonctionnement de tous les autres organes tels que la clé automatique d'appel, les relais de supervisions, les relais d'appel et de coupure. Les fusibles installés à la partie inférieure du tableau montrent combien est efficace la protection du multiple contre les dangers d'incendie du courant de la batterie centrale. L'efficacité de cette protection a, dans la circonstance, un très grand intérêt, puisque le panneau de la figure 4 représente fidèlement le montage qui avait été réalisé pour le multiple sinistré du quatrième étage de Gutenberg. La protection contre les courants d'appel alternatifs avait également été prévue, de sorte qu'il est permis de croire que la batterie centrale ne peut pas être mise en cause dans le sinistre de l'Hôtel des Téléphones, le 20 septembre 1908.

A travers la Presse

Imprévoyance administrative et monopole d'Etat.

Du *Journal des Postes* ces réflexions très justes sur l'exploitation des téléphones par l'Etat :

L'administration des téléphones sert à l'heure actuelle sa clientèle de la façon que l'on sait, c'est-à-dire très mal. Si elle réalise une réforme

qui lui amène de nouveaux clients, elle se tirera encore moins facilement d'affaire et comme conclusion, le gâchis seul aura été accru. Cette conséquence serait ici, en quelque sorte, fatale, parce que pour qu'elle fût autre, il conviendrait qu'en même temps qu'on abaisserait et transformerait les tarifs, on fît d'importantes et très coûteuses installations nouvelles. Or, avec des budgets auxquels, en période de pleine paix, et par le seul fait du gaspillage, il manque pour le moins 200 millions de francs comme il arrive au budget de 1910, tel que le présente M. Cochery, on peut augurer de l'accueil que recevrait, du ministre des finances d'abord et du Parlement ensuite, une demande de crédit de 100 millions — c'est le chiffre dont on parle — pour la réorganisation des téléphones. Cette nécessité de recourir à un crédit très important paralysera probablement les intentions de M. Millerand qui, dès 1901, préconisait la réforme qu'il voudrait aujourd'hui réaliser.

Mais touchons ici à un point qui n'est pas particulier au service des téléphones ; il est malheureusement commun à toutes les exploitations industrielles de l'Etat. C'est cette nécessité de recourir au budget et à des budgets toujours mal en point qui conduit toutes ces industries à ne rien faire pour développer le nombre de leurs clients, car ce développement entraîne des réfections et des agrandissements qui se soldent par des dépenses importantes. Ces dépenses, les administrations privées n'hésitent pas à les engager et c'est ce qui constitue pour elles une supériorité incontestable dont leurs clients se trouvent bien. Ces administrations privées se conduisent comme ces directeurs d'usines à gaz dont on parlait il y a quelques jours, elles cherchent à satisfaire leur clientèle, à pousser à la consommation qui augmentera les bénéfices.

Mais qu'une usine à gaz soit directement exploitée par une ville, arrive que la situation change. On a cité il y a quelques années la circulaire qu'une ville avait envoyée aux clients de son usine à gaz ; cette circulaire les priait de restreindre le plus possible leur consommation pour ne pas forcer la ville à faire ses réapprovisionnements de charbon à un moment où le charbon était cher. Il y avait là un aveu d'incurie et d'imprévoyance qu'une administration privée n'aurait jamais eu à faire, mais qu'une administration d'Etat pourrait faire ; en tout cas, la manière d'agir de ces administrations d'Etat ou de ville vaut autant que l'aveu.

Il paraît malheureusement difficile de supprimer les conditions qui font l'infériorité des administrations d'Etat ; aussi, dans l'intérêt du public, considérons-nous toute extension des attributions industrielles et commerciales de l'Etat comme

un mal. Mais ce n'est pas, on le sait, la manière de voir du Parlement actuel, qui ajoute cette tare à beaucoup d'autres, également néfastes pour l'intérêt général.

*
* *

L'inspecteur des téléphones.

De la *Libre Parole*, cette joyeuse et véritable anecdote qui semble cueillie dans un vaudeville :

L'autre jour, un gros monsieur, imposant, à l'accent méridional, faisait son apparition à l'administration de *La Libre Parole*, et demandait à parler à notre ami Charles Devos.

De son air le plus souriant, il lui disait :

« Je suis l'inspecteur des téléphones, et je viens constater par moi-même le temps que l'on met à vous donner la communication.

— C'est là, monsieur, lui répondait Devos, une excellente idée ! Elle est même si excellente, cette idée, que nous nous étonnons que l'administration ne l'ait pas eue plus tôt !

— N'est-ce pas ?... Mais c'est que l'ère des réformes n'était pas ouverte. Mais M. Millerand vient de l'ouvrir, l'ère des réformes, et je vous prie de croire que ce n'est pas pour rire ! Vous ne devez pas attendre la réponse plus de trente secondes ! Où est l'appareil ?

Deux secondes après, posté devant notre appareil, le majestueux inspecteur des téléphones, avec son immuable sourire, tournait le moulin à café correspondant au bureau central, tirait un magnifique chronomètre de son gousset, et comptait, tout en tournant :

« Un ! Deux ! Trois ! Quatre ! Cinq ! Six !... »

Il compta ainsi jusqu'à vingt-six. A ce moment, la sonnerie se fit entendre.

— Allo ! Allo ! fit l'inspecteur. Je vous remercie, mademoiselle. Je suis l'inspecteur des téléphones. Je voulais seulement savoir combien de temps vous mettez à répondre au numéro 102-41. Je vous remercie !...

Puis, se tournant vers Devos, le fonctionnaire, toujours souriant, lui disait, en lui montrant son chronomètre :

— Qu'est-ce que je vous disais ? Je vous disais trente secondes, et on nous répond au bout de vingt-six secondes !.... On a mis vingt-six secondes à nous répondre !

Et il inscrivit ce résultat sur carnet.

— C'est merveilleux ! répondit Devos. Jamais on n'a mis si peu de temps à obtempérer à notre appel !

— Je suis charmé de vous l'entendre dire !... Et cela vous prouve bien que l'ère des réformes est commencée.

Et il partit, toujours souriant.

Dix minutes après, Devos demandait une communication. Il y a vingt-quatre heures de cela, il ne l'a pas encore. Aussi vient-il de faire une réclamation.

— Monsieur, lui a-t-il été répondu, vous devez exagérer ! Nous venons de regarder au tableau officiel le temps qu'on met à répondre à *La Libre Parole*. Il ne s'écoule pas plus de vingt-six secondes entre votre demande et la réponse... Cela a été constaté devant vous une fois pour toutes !...

Tribune des Abonnés.

Mésaventures postales. — Les employés se perdent dans les broussailles du règlement. Nos démarches. — Une réforme s'impose.

Nous avons assez souvent protesté contre la papéraserie de l'administration postale. Voici une fâcheuse mésaventure arrivée récemment à un de nos adhérents, et qui prouve comment, à force d'accumuler des règlements et des circulaires, les employés finissent par ne plus s'y reconnaître, au détriment du public.

Nous avons reçu en effet la lettre suivante :

Paris, 2 septembre 1909.

Monsieur le Président,

Peut-être trouverez-vous intéressante la petite aventure qui m'est arrivée hier, bien que l'administration des postes nous ait de longue date habitués à pareille comédie :

Désirant envoyer à Alexandrie (Egypte) contre remboursement deux échantillons pesant chacun 348 grammes, je remplis consciencieusement deux déclarations de dépôt n° 1.513 en me conformant à l'annotation qui dit « le montant du remboursement pour les envois à destination de l'Egypte, l'Italie et le Portugal, doit être énoncé en monnaie française » et j'envoie le tout au bureau 118.

1° Le préposé répond fort poliment d'ailleurs, que les envois contre remboursement pour l'Egypte doivent être contenus, même s'ils ne renferment pas de liquide, dans une caisse de bois, à parois de 8 millimètres d'épaisseur, scellée d'une ficelle croisée et cachetée, garnie sur une de ses faces d'une feuille de papier blanc, comme les chargements, le tout sous limite de poids de 1 kilo.

2° Mon garçon rapporte ses deux paquets, les emballe dans une caissette du modèle indiqué et les représente au bureau. Autre postier qui trouve absurdes les indications données par son collè-

gue et coupe d'ailleurs court à toute discussion en déclarant : il n'y a pas de remboursement avec l'Egypte.

3° A mon tour je vais rue d'Amsterdam prier le receveur d'éclaircir le mystère. Le bureau était dirigé ce jour-là par un intérimaire qui, après de longues et pénibles recherches dans un recueil d'instructions, finit par me dire qu'il acceptera mes colis en paquets de 350 grammes, au plus, et remarque même qu'Alexandrie figure sur la liste des villes égyptiennes ouvertes au service des remboursements.

4° Mes colis reprennent leur premier costume et retournent au bureau 118. Cette fois les deux employés se trouvent à deux guichets voisins. Ils étudient de concert ce cas extraordinaire, chacun appuyant son opinion d'arguments tirés du précieux recueil d'instructions, déjà cité. Miracle ! Suivant qu'on lit une page ou une autre il y a remboursement ou pas. Vérité au recto, erreur au verso ! Bref mes colis sont acceptés et mon livreur revient avec les reçus correspondants.

5° Hélas ma joie fut courte ! Aujourd'hui je reçois avis de retirer mes deux pauvres paquets. Je suis allé demander pour quelle raison ils n'étaient pas partis et l'employé m'a fait remarquer simplement l'annotation mise sur chacun d'eux par le service intermédiaire « Remboursement inadmis ».

Alors que signifie le renvoi de l'imprimé 1513 ?

Comme ce n'est pas la première fois que m'arrivent des difficultés de ce genre et que j'ai bien peur de ne pas être plus mal traité que nombre de mes contemporains, j'ai pensé que peut-être vous pourriez demander à ce sujet l'avis de Monsieur le Ministre, qu'on dit si désireux de mettre un peu d'ordre dans le chaos postal.

Il y aurait certainement lieu à « arbitrage » entre les indications contradictoires du fameux recueil. Pourquoi un fonctionnaire qualifié n'entreprendrait-il pas la revision et la coordination de ces instructions ? Il économiserait le temps et la peine des agents du service et des simples citoyens, qui les uns et les autres ont à faire œuvre plus utile que les déplacements et les discussions engendrées par de pareilles sottises. Il aurait suffi, ce me semble, chaque fois que des modifications se produisent dans l'organisation des services, de corriger en conséquence des indications devenues erronées, en un mot de tenir à jour le manuel en question, au moins à chaque réimpression.

Ce serait faire preuve d'ordre et de prévoyance : l'Administration en est-elle capable ?

Avec tous mes remerciements pour le bon accueil que vous voudrez bien accorder à ma lettre

et en vous autorisant à en faire ce que bon vous semblera pour le bien de tous, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'hommage de mes sentiments respectueux et dévoués.

P. LOISEAU.

*
* *

A la suite de cette lettre, l'Association des abonnés fit les démarches nécessaires pour que satisfaction fût accordée à son adhérent.

Celui-ci nous remercie par la lettre suivante :

Monsieur le Président,

Je vous suis très reconnaissant de l'appui qu'a bien voulu m'accorder notre Association à l'occasion des difficultés créées par l'administration des postes. Voici le résultat de votre démarche.

L'administration m'a fait exposer par un de ses agents, après étude de la question, que les remboursements à destination de l'Egypte sont admis sous condition d'être emballés dans des caissettes en bois, comme les chargements, avec déclaration de la valeur exprimée en monnaie française conformément aux annotations de l'imprimé n° 1513.

C'est donc l'employé n° 1 qui avait raison. Il n'en reste pas moins que son collègue n° 2 n'a pas voulu recevoir un colis présenté dans des conditions régulières et que la mention mise par le service international sur les deux paquets refusés par lui est libellée « remboursement inadmis », ce qui ne ressemble pas à « emballage irrégulier ».

L'épilogue de cette histoire est d'une ironie amusante. Mes colis sont partis avec une simple recommandation et le destinataire m'en a payé le montant en m'adressant tout bonnement un mandat français émis par la poste française d'Alexandrie !

Je persiste à penser que personnel et public auraient tout à gagner à une revision sérieuse et à une simplification des broussailleuses instructions administratives et que cette opération nécessaire ne demande qu'un peu de bonne volonté.

Avec tous mes remerciements, je vous prie de bien vouloir agréer, monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux et tout dévoués.

P. LOISEAU.

22 septembre 1909.

Nous sommes absolument de l'avis de notre correspondant. Il faut absolument que tous les règlements postaux soient fondus et condensés en un Code clair et unique, un répertoire commode que tous les employés aient à leur disposition.

Il paraît que cette réforme va être faite pour les téléphones, où le besoin aussi s'en faisait sentir. Nous demandons qu'on fasse de même pour la poste.

LA CHASSE EN 1909

Numéro spécial de la Vie à la Campagne

La chasse est ouverte. C'est dans la campagne le crépitement ininterrompu des coups de feu, de l'aube au crépuscule ; et le soir, après le dîner, les récits des exploits de la journée.

Le moment ne pouvait être mieux choisi par *La vie à la campagne*, la célèbre revue Hachette, pour la publication de son remarquable numéro spécial consacré à la chasse. Ce numéro, que tous les chasseurs voudront posséder, s'encadre dans la prestigieuse couverture en couleurs du peintre animalier, E. Merite : *Faisan attaqué par un autour* et contient en dehors d'une centaine de photographies et de dessins groupés en planches ou répartis dans le texte, deux admirables planches en couleurs : *Perdrix rappelant dans la neige*, d'après un tableau de E. Merite, *Setter en Evenshire*, du grand peintre spécialiste anglais, Miss Maud Earl, et un portrait du comte Jean de Sabran Pontevès.

Mais ce numéro ne vaut pas seulement par son illustration incomparable. Le programme, si apprécié et jamais égalé, de *La vie à la campagne*, n'est-il pas d'être avant tout utile et pratique ? Et ce numéro en est le reflet, car les spécialistes les plus autorisés et les plus grands noms du monde cynégétique ont tenu à y collaborer.

Voici d'ailleurs les titres des principaux articles : *Faut-il conserver le Gibier par le froid*, par Edmond Béjot, suppléant au président à la Société centrale des chasseurs. *Empêcher les rafles d'OEUFS de Gibier*, par le comte Justinien Clary, président du Saint-Hubert-Club. *Mes desiderata cynégétiques pour 1909*, par le comte Jean de Sabran Pontevès. *Détruire les animaux nuisibles qui infestent les chasses*, par M. L. Leddet, inspecteur des eaux et forêts. *Le parfait chasseur de Sauvagine*, par Louis Ternier, un maître de la chasse au marais. *Bien porter le fusil aide à bien tirer*, par André de Lesse, un des premiers parmi les écrivains cynégétiques. *Choisir le chien de chasse suivant le terrain*, par Paul Caillard, l'éminent éleveur et l'auteur bien connu et si apprécié. *Apprendre et appliquer le protocole de la chasse*, par le vicomte Paul Chatin de Chastaing. *Parfaire le dressage du chien du garde-chasse*, par le capitaine Tolet, le spécialiste émérite. *Droits et devoirs du chasseur*, par P. Letilloy. *L'élevage d'agrément et de repeuplement de Torcy*, par Albert Maumené. *Trucs de braconniers dévoilés*, par L. Breton-Bonnard. *Le point d'attache d'un équipage de chasse à courre*, par L. Sézille, etc., etc., auxquels vient s'ajouter une des si remarquables descriptions d'un des domaines français, *Le château de Saint-Fargeau*, par G. Lanorville, *Raisin gardé frais jusqu'en mai* ; et une dizaine d'articles de saison.

Le côté récréation après la chasse n'est pas non plus oublié et on lira avec plaisir : *Comment préparer et tirer un feu d'artifice*, par Paul Gruyer et *Pour passer agréablement les soirées de chasse*, par Alber, le prestidigitateur réputé.

Quels sont les méfaits, que l'on ne reproche pas aux Romanichels, Bohémiens, Chemineaux, terreur de nos campagnes. Le meilleur moyen de s'en garder est de connaître les *Signes cabalistiques* qu'ils tracent sur les murs des habitations que *La vie à la campagne* dévoile et montre par la photographie.

Quelle source inépuisable de lectures instructives, de conseils pratiques, vous trouverez, chasseurs et propriétaires de toutes conditions, dans ce numéro ! Et ses reproductions en couleurs, qui en représentent dix fois le prix, vous fourniront, en outre, de beaux tableaux de chasse dont vous pouvez orner vos pavillons de chasse. Ce numéro, que votre libraire, les bibliothèques des gares ou la librairie Hachette vous fourniront, ne coûte que 1 fr. 50.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Stations hivernales (Nice, Cannes, Menton, etc.) Paris-La Côte d'Azur en 13 heures par train extra-rapide de nuit ou par le train « Côte d'Azur rapide » (1^{re} classe).

Billets d'aller et retour collectifs de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, valables 33 jours, délivrés du 15 octobre au 15 mai, dans toutes les gares P. L. M. aux familles d'au moins 3 personnes pour : Cassis, La Ciotat, Saint-Cyr-la-Cadière, Bandol, Ollioules-Sanary, La Seyne, Tamaris-sur-Mer, Toulon, Hyères et toutes les gares situées entre Saint-Raphaël-Valescure, Grasse, Nice et Menton inclusivement. — Minimum de parcours simple : 150 kilomètres.

Prix : les deux premières personnes paient le plein tarif, la 3^e personne bénéficie d'une réduction de 50 %, la 4^e et chacune des suivantes d'une réduction de 75 %.

Faculté de prolongation de une ou plusieurs périodes de 15 jours, moyennant supplément de 10 % pour chaque période. — Arrêts facultatifs.

Demander les billets quatre jours à l'avance à la gare de départ.

Des trains rapides et de luxe composés de confortables voitures à bogies desservent pendant l'hiver les stations du Littoral.

Algérie-Tunisie.

Billets de voyages à itinéraires fixes, 1^{re} et 2^e classes délivrés à la gare de Paris-Lyon ainsi que dans les principales gares situées sur les itinéraires. Certaines combinaisons de ces voyages permettent de visiter non seulement l'Algérie et la Tunisie, mais encore des parties plus ou moins étendues de l'Italie et de l'Espagne.

Voir la nomenclature complète de ces voyages dans le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M. en vente dans les gares, bureaux de ville, bibliothèques : 0 fr. 50 ; envoi sur demande au Service Central de l'Exploitation, 20, boulevard Diderot, Paris, contre 0 fr. 70 en timbres-poste.

Voyages à itinéraires facultatifs, de France en Algérie, en Tunisie et aux Echelles du Levant ou vice-versa.

Carnets individuels ou collectifs 1^{re}, 2^e et 3^e classes, délivrés pour voyages pouvant comporter des parcours sur les réseaux métropolitains, algériens et tunisiens, ainsi que sur les lignes desservies par la C^{ie} G^{ie} Transatlantique, par la C^{ie} de navigation mixte (C^{ie} Tonache), par la C^{ie} G^{ie} de Transports maritimes à vapeur ou par la C^{ie} des Messageries Maritimes. — Ces voyages doivent comporter, en même temps que des parcours français, soit des parcours maritimes, soit des parcours maritimes algériens ou tunisiens.

Minimum de parcours sur les réseaux métropolitains : 300 kilomètres.

Les parcours maritimes doivent être effectués par les paquebots de l'une seulement des quatre Compagnies de navigation participantes ; ils peuvent cependant être effectués à la fois par les paquebots de la C^{ie} des Messageries Maritimes et par ceux de l'une quelconque des trois autres Compagnies de navigation.

Validité : 90 jours ; 120 jours lorsque les carnets comprennent des parcours sur les lignes desservies par la C^{ie} des Messageries Maritimes. Faculté de prolongation moyennant paiement d'un supplément.

Arrets facultatifs dans toutes les gares du parcours. — Demander les carnets cinq jours à l'avance à la gare du départ.

Pendant la Saison d'hiver, Paris et Marseille sont reliés par des trains rapides et de luxe composés de confortables voitures à bogies. Trajet rapide de Paris à Marseille en 10 h. 1/2 par le train « Côtes d'Azur rapide » (1^{re} classe).

Stations Hivernales (San Salvador, Bormes, Saint-Tropez).

Billets d'aller et retour délivrés dans les gares P.-L.-M. aux familles d'au moins trois personnes voyageant ensemble.

1^o du 15 octobre au 15 mai, valables 33 jours. 1^{re}, 2^e et 3^e classes. Minimum de parcours simples : 150 kilom.

2^o du 1^{er} octobre au 15 novembre, valables jusqu'au 15 mai 1910, 2^e et 3^e classes. Minimum de parcours simple 400 kilomètres (le coupon d'aller n'est valable que du 1^{er} octobre au 15 novembre, pour les stations ci-après des chemins de fer du Sud de la France (via Hyères ou Saint-Raphaël), San Salvador-Mont-des-Oiseaux, La Londe, Bormes, le Lavandou, Cavalière, La Croix, La Foux, St-Tropez, Ste-Maxime-Plan-de-la-Tour.

Faculté de prolongation de une ou plusieurs périodes de 15 jours moyennant un supplément de 10 % du prix du billet pour chaque période (pour les billets délivrés du 15 octobre au 15 mai).

Arrets facultatifs aux gares situées sur l'itinéraire. — Demander les billets quatre jours à l'avance à la gare du départ.

De Paris aux ports au delà de Suez, ou vice-versa.

Billets d'aller et retour « Paris-Marseille » (ou vice-versa). 1^{re}, 2^e, et 3^e classes, valables un an, délivrés conjointement avec les billets d'aller et retour de passage de ou pour Marseille aux voyageurs partant de Paris pour les ports au delà de Suez ou de ces ports à Paris.

Prix : 1^{re} classe, 141 fr. 80 ; 2^e classe, 101 fr. 25 ; 3^e classe, 67 fr. 95 (via Dijon-Lyon, ou Nevers-Lyon ou Nevers-Clermont).

Ces billets sont émis par la C^{ie} des Messageries Maritimes et par les Chargeurs Réunis.

Pendant la saison d'hiver, Paris et Marseille sont reliées par des trains rapides et de luxe composés de confortables voitures à bogies. — Trajet rapide de Paris à Marseille, en 10 h. 1/2, par le train « Côte d'Azur rapide » (1^{re} classe).

CHEMIN DE FER D'ORLEANS

Avis aux chasseurs.

1^o PARIS-ORLEANS-VIERZON

Train 199. — Jusqu'au 14 octobre inclus, le train express partant de Paris à 7 h. 10 du soir et arrivant à Vierzon à 10 h. 27 qui n'était mis en marche que le samedi, les années précédentes, est rendu quotidien. A partir de la veille de l'ouverture de la chasse, ce train s'arrêtera le samedi à toutes les stations comprises entre Orléans et Vierzon. Après le 14 octobre il aura lieu tous les samedis ainsi que le 31 octobre, les 24 et 31 décembre et desservira les mêmes stations.

Train 114. — Pour le retour, le train express partant de Vierzon à 6 h. 59 du soir et arrivant à Paris à 10 h. 25 qui n'était mis en marche que le dimanche les années précédentes est maintenant quotidien et dessert toutes les stations comprises entre Vierzon et Orléans.

2^o PARIS-ETAMPES-BEAUNE-la-ROLANDE-ARGENT

Train 306. — Le train 306 de la ligne d'Etampes à Beaune-la-Rolande s'arrêtera à la station d'Ascoux, les dimanches et jours fériés pendant la durée de la chasse dans le Loiret.

Train 43-439. — Le train 43-439 de cette même ligne partant de Paris à 6 h. 30 du soir s'arrêtera à la station de Villemurlin les samedis et veilles de jours fériés.

Le train 43-439 comportera le samedi pendant toute la durée de la chasse, ainsi que les 31 octobre, 24 et 31 décembre, une voiture de 1^{re} classe à couloir permettant d'effectuer sans transbordement le trajet de Paris à Argent.

Cette même voiture sera attelée pendant la durée de la chasse, au retour, les dimanches et jours fériés, au train 306 qui circule entre Argent et Paris.

Wagon-restaurant. — Jusqu'à la fermeture de la chasse un wagon-restaurant circulera : 1^o de Paris à Vierzon, tous les jours jusqu'au 14 octobre et à partir de cette date tous les samedis et les 31 octobre, 24 et 31 décembre dans le train 199. — 2^o De Vierzon à Paris tous les jours dans le train 114.

Exposition de Valence (Espagne).

A l'occasion de l'Exposition de Valence (Espagne) et en vue de contribuer au succès de cette exposition, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec celle du Midi et les chemins de fer espagnols intéressés, se propose de délivrer à partir du 15 septembre et jusqu'au 5 novembre 1909, au départ de la gare de Paris-Quai d'Orsay, des billets spéciaux comportant une réduction de 40 % sur les prix du tarif général et valables par l'un des trois itinéraires suivants :

A. — Paris-Quai d'Orsay, Bordeaux-St-Jean, Hendaye-Irun, Madrid, La Encina, Valence, à l'aller comme au retour ;

B. — Paris-Quai d'Orsay, Bordeaux-St-Jean, Irun, Madrid, La Encina, Valence, à l'aller, Valence, Tarragone, Cerbère, Narbonne, Montauban, Paris-Quai d'Orsay, au retour ;

C. — Paris Quai d'Orsay, Montauban, Narbonne, Cerbère-Port-Bou, Tarragone, Valence, à l'aller comme au retour.

Les prix de ces billets seront les suivants :

Parcours français, 1^{re} classe, itinéraire A, 110 fr. 55 ; itinéraire B, 120 fr. 40 ; itinéraire C, 130 fr. 35. — 2^e classe, itinéraire A, 74 fr. 60 ; itinéraire B, 81 fr. 25 ; itinéraire C, 87 fr. 95. — 3^e classe, itinéraire A, 48 fr. 65 ; itinéraire B, 53 fr. 05 ; itinéraire C, 57 fr. 35.

Parcours espagnols, 1^{re} classe itinéraire A, 103 p. 45 ; itinéraire B, 87 p. 80 ; itinéraire C, 72 p. 15. — 2^e classe, itinéraire A, 77 p. 90 ; itinéraire B, 64 p. 50 ; itinéraire C, 51 p. 10. — 3^e classe, itinéraire A, 46 p. 90 ; itinéraire B, 40 p. 85 ; itinéraire C, 34 p. 75.

Ces billets auront une durée de validité de 30 jours et donneront droit à la franchise habituelle des bagages.

Ceux des séries A et B concéderont aux porteurs la faculté de s'arrêter à St-Sébastien, Burgos, Medina, l'Escorial et Madrid.

L'hiver à Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, etc.

Billets d'aller et retour individuels et de famille de toutes classes.

Il est délivré par les gares et stations du réseau d'Orléans pour Arcachon, Biarritz, Dax, Pau et les autres stations hivernales du Midi de la France :

1^o Des billets d'aller et retour individuels de toutes classes avec réduction de 25 % en 1^{re} classe et de 20 % en 2^e et 3^e classes ;

2^o Des billets d'aller et retour de famille de toutes classes comportant des réductions variant de 25 % en 1^{re} classe et de 20 % en 2^e et 3^e classes pour une famille de 2 personnes, à 40 % pour une famille de 6 personnes ou plus ; ces réductions sont calculées sur les prix du tarif général d'après la distance parcourue avec minimum de 300 kilomètres, aller et retour compris.

La famille comprend : père, mère, mari, femme, enfant, grand-père, grand-mère, beau-père, belle-mère, gendre, belle-fille, frère, sœur, beau-frère, belle-sœur, oncle, tante, neveu, nièce, ainsi que les serviteurs attachés à la famille.

Ces billets sont valables 33 jours.

Cette durée de validité peut être prolongée deux fois de 30 jours moyennant un supplément de 10 % du prix primitif du billet pour chaque prolongation.

Billets d'excursions en Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire. — 1^{re} classe, 86 francs; 2^e classe, 63 francs. — Durée : 30 jours avec faculté de prolongation. — Paris, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Chenonceaux et retour à Tours, Loches et retour à Tours, Langeais, Saumur, Angers, Nantes, Saint-Nazaire, Le Croisic, Guérande et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

2^e itinéraire. — 1^{re} classe, 54 francs; 2^e classe, 41 francs. — Durée : 15 jours sans faculté de prolongation. — Paris, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Chenonceaux et retour à Tours, Loches, et retour à Tours, Langeais et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année.

OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

Achat, Vente, Gérance

d'Immeubles et de Propriétés.

Prêts hypothécaires en 1^{er}, 2^e, 3^e rangs à un taux inférieur à celui du Crédit Foncier.

Avances sur Successions ouvertes.

Prêts sur Nues-Propriétés et Usufruits. Délégations de loyers, rentes viagères.

Pour toutes Opérations Immobilières, lire la Chronique Immobilière des journaux la Patrie et la Presse.

Renseignements et conseils absolument gratuits, soit de 9 à 10 h., soit de 4 à 6 h. Téléphone 268-57

Cabinet Léon GAMOTOT
28, rue Montpensier, PARIS (Palais-Royal).



LE RIVALIN PEINTURE LAQUÉE

Hygiénique - Antiseptique
Inaltérable.

LA MEILLEURE

LA PLUS BRILLANTE

LA MOINS CHÈRE

Bureaux et Magasins:

338, Rue Saint-Honoré

TÉLÉPHONE : 265.54

PHOTOGRAPHIE D'ART F. de la ROCHE

69, rue Turbigo, PARIS (III^e). — Au rez-de-chaussée.

Métro : République, Temple, Arts-et-Métiers.

REPRODUCTIONS

AGRANDISSEMENTS

Pastels.

Aquarelles.

PORTRAITS
en tous Genres.

CARTES
D'IDENTITÉ

MINIATURES

POUR

Broches, Épingles, Médallions.

Remise de 10 0/0 à MM. les Abonnés.

Portraits gravure

Robert Voss

Paris
Ascenseur.

40, rue des Mathurins
Lift.

LES DENTS POUR TOUS

Clinique Dentaire, Place de la Bastille.

(Angle du Boulevard Richard-Lenoir et du Boulevard Beaumarchais).

ABONNEMENTS DENTAIRES

dont le prix est de 36 francs, donnent droit pendant un an, à partir de la date du versement, aux soins et à la pose de dents simples.

CONSULTATION GRATUITE. — PRIX LES PLUS BAS

Clinique ouverte de 7 h. du matin à 10 h. du soir. Toutes les fournitures pour l'entretien de la bouche et des dents.

H. BUSCAIL, A., Directeur-Chirurgien-Dentiste.

Diplômé Ecole Dentaire de Paris, Prix de Clinique. Diplômé Faculté Médecine de Paris.

TÉLÉPHONE 948-62

GLACIÈRES RÉFRIGÉRANTES

A. COUTURIER

72, 72 bis, Rue Philippe de Girard

PARIS 18.

TÉLÉPHONE 434-35

Entreprise de Menuiserie et Agencements. — Glacières de tous systèmes. — Fabrique de modèles spéciaux sur demande.

GLACIÈRES

Pour Bouchers, Tripiers, Pâtisseries, Comestibles, Volailles, Restaurants, Poissons, etc., etc.

Catalogues, Devis et Renseignements par courrier.

CONSTRUCTIONS D'IMMEUBLES

Avance d'argent pour construire
jusqu'à 75 0|0 de la valeur totale.

Maurice Teyssède

2, rue Félix-Ziem, 2 (Angle rue Damrémont).

TELÉPHONE
591-92

PARIS (18^e).

LUNDI, MERCREDI, VENDREDI
de 2 à 5 heures.

Vente, Achat et Gérance d'Immeubles.

PRÊTS SUR HYPOTHÈQUES
Successions et toutes Garanties.

CONSTITUTION DE RENTES VIAGÈRES

RENSEIGNEMENTS GRATUITS

AVANCES DE LOYERS AUX PROPRIÉTAIRES

N'ARRACHEZ PLUS VOS DENTS

Plus de souffrances, plus de mal, guérison immédiate et définitive, sans brûlure, même pour ceux qui sont affligés de ne pouvoir manger que d'un côté. Avec

LA PASCALINE

vous conserverez pour toujours les dents que la nature vous a données. Guérit également la névralgie et les abcès, fait repousser les chairs aux dentures déchaussées. Fournisseur de plusieurs médecins et de la Pharmacie Centrale de France.

Se trouve dans toutes les bonnes Pharmacies.

Le flacon : 1 fr. 50, Etranger, 2 fr., envoyé franco contre mandat, M. SERRA, 28, rue de l'Alouette, Saint-Mandé (Seine).

VENTE & ACHAT

Expertises gratuites

pour

les Vendeurs

IMMEUBLES

**GILLET
& ROUX**

Architectes

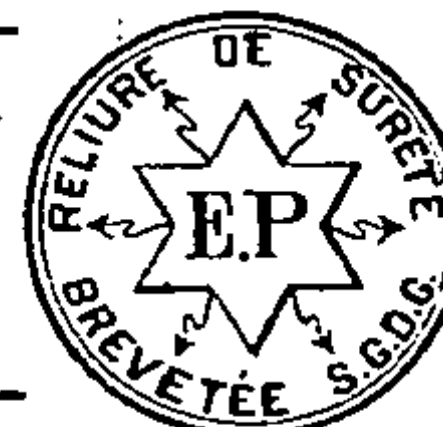
30, rue Chaptal, PARIS

Les Registres à Feuilles Mobiles

Sont aujourd'hui reconnus indispensables pour la bonne tenue des comptabilités

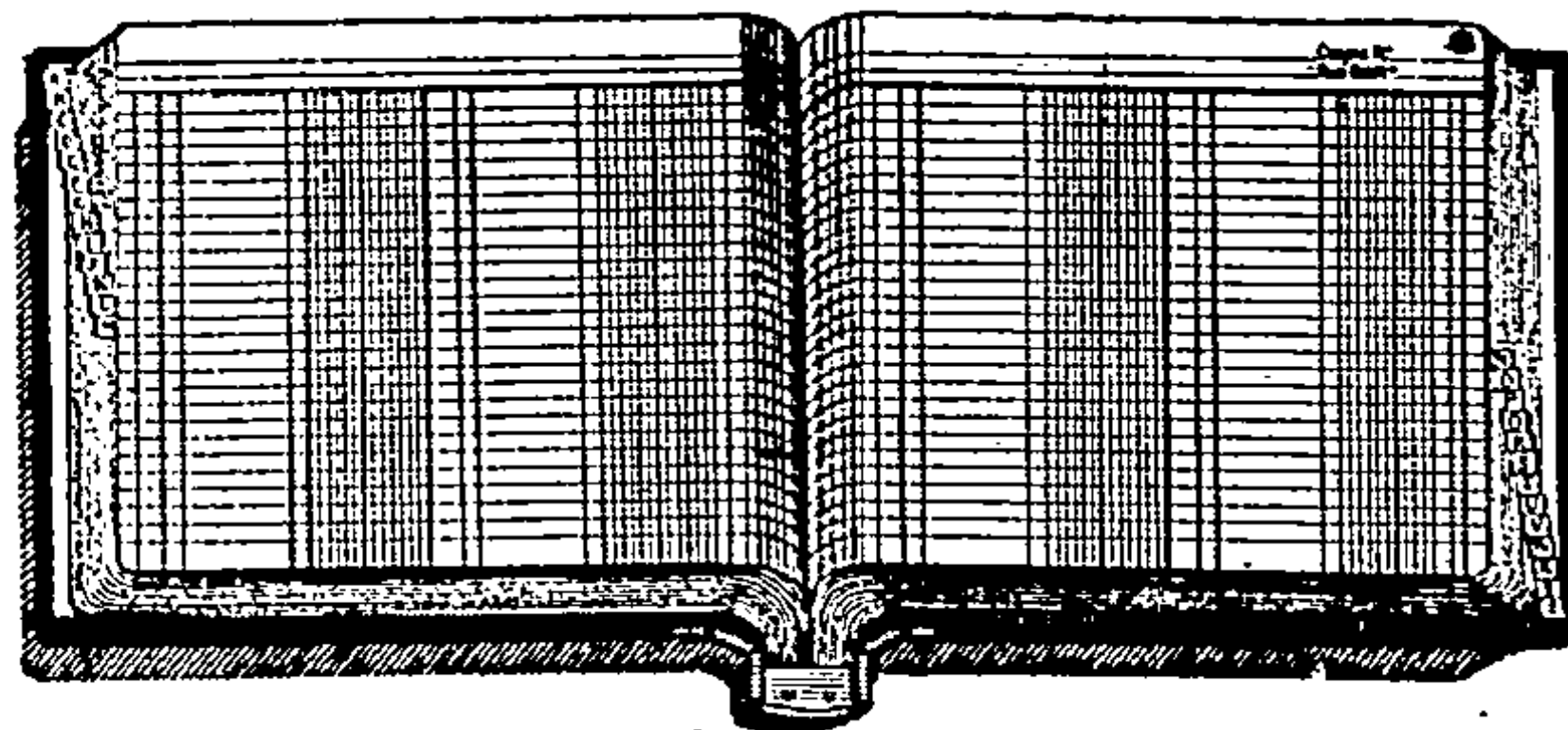
On peut les mettre en service à toute époque de l'année

Le système breveté
apparition réunit le



adopté partout dès son
maximum d'avantages

Suppression des causes d'erreur
Economie de Travail : 50 0/0



Il est Simple, Robuste, Économique.
Il s'établit en tous formats ou épaisseurs.
Il S'OUVRE PARFAITEMENT A PLAT.

N'hésitez pas, demandez aujourd'hui même au fabricant :

E.-L. MORIN

52, Rue Croix-des-Petits-Champs. — PARIS

qui vous enverra franco sa brochure-tarif n° 2, luxueusement éditée et vous soumettra les modèles, sans nul engagement de votre part.

Téléphone 140-24.

OPÉRA DENTAIRE

38, CHAUSSEE D'ANTIN, PARIS (En face les Galeries Lafayette)

TEL.
322-93

ANESTHÉSIE LOCALE ET GÉNÉRALE

On parle le Russe, l'Espagnol et l'Allemand

PRIX MODÉRÉS

FAITS A L'AVANCE

TOUS LES TRAVAUX SONT GARANTIS SUR FACTURE

Télép. 434-71

MAISON DE CONFIANCE

A. RAGONEAUX, 82, rue de la Victoire

RENSEIGNEMENTS DIVERS

au moyen de surveillances quotidiennes
Paris — Province — Villes d'Eaux

RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS

Renseignements intimes et particuliers, FRANCE, ÉTRANGER. Recherches dans l'intérêt des familles, de documents spéciaux pour procès civils et pour constatations officielles ou judiciaires. **DIVORCES** et **SEPARATIONS** de CORPS. **ENQUÊTES** pour projets de mariage, informations discrètes sur antécédents, moralité, santé, fortune des personnes sollicitées.

Le matin, de 9 h. à 10 h.; le soir, de 4 h. à 5 heures.

Vous mangez mal !

Vos mets ne sont pas hygiéniques !

Vous souffrez de l'estomac !

Vos digestions sont pénibles !

POURQUOI ?

Parce que la combustion, soit du gaz, soit du charbon, soit de tout autre système que vous employez pour votre cuisine se fait sur les mets eux-mêmes.

ECRIVEZ-NOUS et demandez le

“ LE FOURGAS ”

qui est envoyé GRATIS.

Vous apprendrez comment préparer jusqu'à 6 plats différents en même temps, avec une seule flamme de gaz, un simple fourneau à charbon, par la concentration de l'air chaud ; sans surveillance, sans ennuis.

Si vous suivez les conseils indiqués dans la brochure, vous ne serez jamais plus malade.

ECRIVEZ-NOUS AUJOURD'HUI MÊME

GAZ OVEN COMPANY

RAYON 26.A. — BOURSE DE COMMERCE

Rue du Louvre, PARIS.

HAMAMELINE-ROYA

Principe actif de l'**HAMAMELIS** Virginica retiré de la plante fraîche, est la plus active, la seule active des préparations d'**HAMAMELIS**.

Elle est incolore et possède un arôme caractéristique. On ne doit pas la confondre avec les *Gouttes*, *Extraits*, *Teintures*, *Sirops*, *Elixirs* d'Hamamelis, préparations colorées sans odeur propre et qui, fabriquées avec la plante desséchée, n'en contiennent pas le principe actif « l'Essence » et n'ont, pour ainsi dire, aucune propriété thérapeutique. Ses vertus curatives dans toutes les affections du système circulatoire sont extraordinaires ; aussi en constitue-t-elle le traitement médical rationnel.

Ce remède est le vasaconstricteur, le sédatif vasculaire, le décongestionnant par excellence. Il guérit rapidement et radicalement.

les **VARICES**

PHLEBITES

HEMORROIDES

HEMORRAGIES

FIBROMES

METRITES

CONGESTIONS de l'âge critique

ENFLURES des jambes, etc., etc.

Bien que très actif, il est inoffensif. Il se prend à la dose de 2 à 3 cuillerées à soupe par jour dans toutes les affections ci-dessus. Dans les *phlébites* on peut aussi l'employer en compresses recouvertes de taffetas chiffon.

Le flacon, 5 fr. (franco gare) ; les 6 flacons, 27 fr. contre mandat.

Pour plus amples renseignements demander notice
Pharmacie LACHARTRE, 41, rue de Rome, PARIS

PHÉNOL BOBŒUF

Unique désinfectant hygiénique. Le flacon, 1 fr. 50

J. COUDYSER

PARIS == 85, Rue du Bac, 85 == PARIS

== (Ancienne Salle du Pré-aux-Clercs) ==

DÉCORATION D'INTÉRIEURS

Savoir choisir sa tenture, ses rideaux, à l'usage de chaque pièce, amène les plus heureux résultats pour l'embellissement des appartements.

L'atelier J. Coudyser offre un choix varié de Tentures, Stores, Stoffes exécutées en broderie, au pochoir, sur des fonds dont il garantit la solidité contre l'action de la lumière.

SCOTCH
TAILORS

ABERDEEN

Rue
Auber, 1
PARIS

AGENCE JOHN ARTHUR

Indications Gratuites de Villas et Châteaux
d'Hôtels et Appartements à louer, de Terrains
et Immeubles à vendre

La **PREMIÈRE** et **PLUS ANCIENNE MAISON**
Fondée depuis 80 ans

Anciennement rue de Castiglione et rue, des Capucines
N-B. — Bien observer l'adresse actuelle

RUE MARBEUF, 40

(Angle de l'avenue des Champs-Élysées
près la station Marbeuf du Métropolitain)

Adresse télégraphique Arthurjon Paris. — Téléphone 667-04

Envoi gratuit du journal *Le John Arthur*

COFFRES-FORTS D'OCCASION

SERRURES, CADENAS

OUVERTURES — RÉPARATIONS

CH. DELAPLANE

90, Faubourg Saint-Martin, PARIS

Entreprise Générale de Déménagements
pour la France et l'Étranger
par Wagons et Cadres capitonnés.

Bureau : 3, Boulevard de Clichy.

Téléphon 418-82.

Maison FORGET

9, rue des Poissonniers, Paris.

Garde-Meubles Public. Prix Exceptionnels.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France.

SOCIÉTÉ ANONYME — CAPITAL : 400 MILLIONS

Siège Social : 54 et 56, rue de Provence,

Succursale-Opéra : 1, rue Halévy,

à Paris.

Succursale : 134, rue Réaumur (place de la Bourse),

Dépôts de fonds à intérêts en compte ou à échéance fixe
(taux des dépôts : de 1 an à 2 ans, 2 0/0 ; de 4 ans à 5 ans,
3 0/0, net d'impôt et de timbre) ; — ORDRES DE BOURSE (France
et étranger) ; — SOUSCRIPTIONS SANS FRAIS ; — VENTE AUX
GUICHETS DE VALEURS LIVRÉES IMMÉDIATEMENT (Obl. de Ch. de
fer, Obl. et Bons à lots, etc.) ; — ESCOMPTE ET ENCAISSEMENT DE
COUPONS Français et Étrangers ; — MISE EN RÉGLE DE TITRES ;
— AVANCES SUR TITRES ; — ESCOMPTE ET ENCAISSEMENT D'EFFETS
DE COMMERCE ; — GARDE DE TITRES ; — GARANTIE CONTRE LE
REMBOURSEMENT AU PAIR ET LES RISQUES DE NON-VÉRIFICATION DES
TIRAGES ; — VIREMENTS ET CHÈQUES sur la France et l'Étran-
ger ; — LETTRES DE CRÉDIT ET BILLETS DE CRÉDIT CIRCULAIRES ;
— CHANGE DE MONNAIES ÉTRANGÈRES ; — ASSURANCES (Vie, In-
cendie, Accidents), etc.

SERVICE DE COFFRES-FORTS

(Compartiments depuis 5 fr. par mois ; tarif décroissant en
proportion de la durée et de la dimension.)

89 succursales, agences et bureaux à Paris et dans la Ban-
lieue ; 664 agences en Province ; 2 agences à l'Étranger (Lon-
dres, 53, Old Broad Street, et Saint-Sébastien (Espagne) ; cor-
respondants sur toutes les places de France et de l'Étranger.

Correspondant en Belgique :

Société Française de Banque et de Dépôts,
BRUXELLES, 70, rue Royale ; — ANVERS, 22, Place de Meir.

C. CHANSON

146, RUE DE RIVOLI, PARIS

INVENTEUR du **TISSU A JOURS** pour les **VARICES**,
supprimant la chaleur et les démangeaisons.

D'une **CEINTURE** perfectionnée maintenant l'abdomen sans
aucune gêne et combattant l'**OBÉSITÉ**.

Corsets de toilette et pour le redressement de la colonne
vertébrale.

Bras, Jambes artificiels avec les derniers perfectionnements.

Tous les genres de Bandages herniaires et les Appareils
d'hygiène : Douches, Injecteurs, Coussins, Alèzes, Urinaux, etc.

Envoi franco du catalogue illustré.

Téléphone 215-12.

61, boulevard St-Germain, 61

M^{ME} SOMMER

AVIS

aux **MAITRES**

807-77

SEUL

BUREAU

acceptant et faisant
accepter aux

Domestiques de
donner aux Maîtres

15 jours d'essai à la journée.

G^D BUREAU DE PLACEMENT
SPECIAL POUR SERVICE BOURGEOIS

Dégrèvements sur Contributions

Vérification gratuite des feuilles d'Impôts.

Service spécial d'Assurances « Incendie, Vie, Accidents »

E. LABEAUME

35, Rue Richer, PARIS

Bureaux ouverts de 9 à 5 heures.

TÉLÉPHONE 103-46

PRIME absolument gratuite OFFERTE AUX ADHÉRENTS

La carte d'identité remise à nos adhérents comporte un emplacement réservé à la photographie du titulaire.

Par suite d'un accord intervenu entre l'un des plus habiles photographes de Paris,

M. ANTHONY'S, 44, rue Pasquier
(GARE SAINT-LAZARE)

et l'Association, nous pouvons offrir gracieusement à tous les adhérents, la photographie qui doit être apposée sur cette carte.

Se présenter muni de la carte d'identité à la

Photographie d'Art ANTHONY'S

44, Rue Pasquier (En face la Cour de Rome)
(GARE SAINT-LAZARE)

TELEPHONE : 322.85

ENCAISSEMENTS SUR PARIS ET LA FRANCE

P. DEVOS

24, Rue Dauphine, (6°)

Présentation de quittances
d'abonnements de Journaux, de
reçus de cotisations de Sociétés,
de factures, de petites traites, etc.

Prix très Modérés

POLICE PRIVÉE

ANCIEN INSPECTEUR ATTACHÉ AU
CABINET DU PRÉFET DE POLICE

IMBERT

Ex-Inspecteur
des Recherches et de la SURETÉ
124, Rue de Rivoli, 124
de 2 à 6 heures ou écrire

RECHERCHES & ENQUÊTES
sur Divorces et avant Mariages

TOUS AUTRES CAS

Service spécial de déplacements
Surveillances privées

MISSIONS DE CONFIANCE
en tous pays

les meilleures et les plus hautes références
à la disposition des clients.

P.-F. JAUME

Inspecteur Principal au Service
de sûreté en retraite

Renseignements intimes

Missions France et Etranger (12^e année)
26, Rue Feydeau, Paris

A L'OZONATEUR 9, rue de la Chaussée-d'Antin, PARIS.
Téléphone 124-66.

LAMPES (Système Dr Roumier) absorbant la
fumée de tabac et toutes les mauvaises odeurs. —
Prix de 6 fr. 50 à 20 fr.

CONCENTRÉS en divers Parfums pour un
litre d'alcool, destiné à l'alimentation des lampes.
Prix : 6 fr. 50.

OZONATEUR (Breveté) Purificateur antiseptique
de l'air ambiant. — PRIX : 6 à 9 francs.

OZONATINE Alimentation de l'Ozonateur.
Se méfier des contrefaçons et similitudes de noms.
Prix du litre : 8 fr. Bidons de 1/2, 1, 2 et 5 litres.

Téléphone 849-03.

ASOL

Breveté S. G. D. G.

PROTECTION contre la CHALEUR DES RAYONS SOLAIRES

sur toutes Toitures : Vitrages, Zinc, Ardoises,
Tôle ondulée, etc.

BROCHURE EXPLICATIVE ET MILLIERS DE RÉFÉRENCES

chez M. DETOURBE, seul fabricant, 7, r. St-Séverin, PARIS

GRAND PRIX. — MILAN 1906



L'ASOL a été appliqué sur toute l'Exposition
de Bordeaux 1907 (M. Tournaire,
architecte).

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES OUVRIERS FERBLANTIERS RÉUNIS
en Commandite à Capital variable. — Minimum : 54,000 fr.

MENEVEAU & C^{IE}

15, rue des Trois Bornes, PARIS (XI^e)

COMPTEURS POUR LE GAZ.

Téléphone 937-82

Fournisseur de la Société du Gaz de Paris

Lanternes à gaz et réflecteurs; Fourneaux à gaz; Appareils pour le gaz;
Lanternes pour chemins de fer; Appareils à fabriquer le gaz (brevetés s. g. d. g.);
Fournisseurs des principales compagnies de chemins de fer et de la marine;
Articles de petite chaudronnerie pour automobiles; Cabines et accessoires
pour cinématographie; Réservoirs tôle et cuivre pour automobiles; Lanterne
d'agrandissement et de projection pour la photographie (brevetées s. g. d. g.)

PETITE BOURSE DE PARIS

FONDÉE EN 1882

SOCIÉTÉ ANONYME. — Capital : 400.000 fr.

Fractionnement des Opérations de

Bourse à terme, fermes et à primes.

HALL PUBLIC

Vente et achat de titres au comptant.

Avances sur Titres. — Paiement de coupons.

Rue de Richelieu, 83 bis

TÉLÉPHONE : 103.63. — ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : Zap-Paris

AMEUBLEMENT MODERNE

GALLERY

DESSINATEUR-FABRICANT

2, Rue de la Roquette,

PARIS



Modèle déposé

1 Armoire 3 glaces bis. larg. 1^m60 h. 2^m15 580 }
 1 Lit. largeur 1^m60 240 } 900
 1 Table de Nuit. intérieur faïence. 80 }
 Chaise-canapé 20 fr. garnie étoffe 30 fr. }
 (Acajou ou noyer 50 fr. en plus.)



Envoi du Catalogue sur demande.

Chambre à Coucher, Chêne, Acajou ou Noyer, décoration Camélia marquetterie.

TÉLÉPHONE
428-07

G. DEGELDRE

29, rue Bouchardon, 29, PARIS
Chantiers à Aubervilliers et à Paris

Charbons, Cokes, Bois

Spécialité d'Anthracites anglais du pays de Galles
et Charbons pour Calorifères
et Appareils à basse pression.

DEMANDER TARIF PRIX SPÉCIAUX POUR QUANTITÉS

Tél. 524-12

GRANDE

Tél. 524-12

PHARMACIE DE LA TERRASSE

35 & 37, rue de Levis et 25 rue de la Terrasse

PHARMACIE D'ORDONNANCES

PRIX LES PLUS RÉDUITS

Spécialités, Accessoires, Parfumerie à des prix
inconnus partout ailleurs.

Demandez le catalogue général.

SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE PUBLICITÉ 89, rue d'Amsterdam, Paris

Téléphone 151.32

EXPOSITION INTERNATIONALE du Livre, de l'Affiche
et de la Publicité. — PARIS 1907. } Hors Concours
Membre du Jury

AFFICHAGE dans toutes les communes de France. || **CONSERVATION** d'affiches dans plus de 1.100 emplacements réservés.

AFFICHAGE SPÉCIAL SUR PALISSADES

CONFECTION D'ADRESSES à la main pour Paris, Province, Etranger.

Listes spéciales de tous les habitants de Paris, rue par rue, maison par maison.

Services et documents particuliers pour Paris, Province, Etranger. (Plus de 8.000.000 adresses.)

ÉMISSIONS — ÉLECTIONS

J.-R. BOHL, Directeur

DISTRIBUTION D'IMPRIMÉS A DOMICILE
(Catalogues, Journaux, etc.)

ATELIERS SPÉCIAUX d'Echantillonnage pour Catalogues, Cartes d'échantillons, etc.

Brochage, Façonnage, Pliage, Encartage, Mise sous bandes et enveloppes, etc.

IMPRESSIONS EN TOUS GENRES

Fournisseur des Compagnies de Chemins de fer, Grands Magasins de Nouveautés, Journaux illustrés, etc.

Catalogue franco sur demande.

- BREVETS D'INVENTION -
Marques et Modèles
OFFICE DESNOS

Fondé en 1843

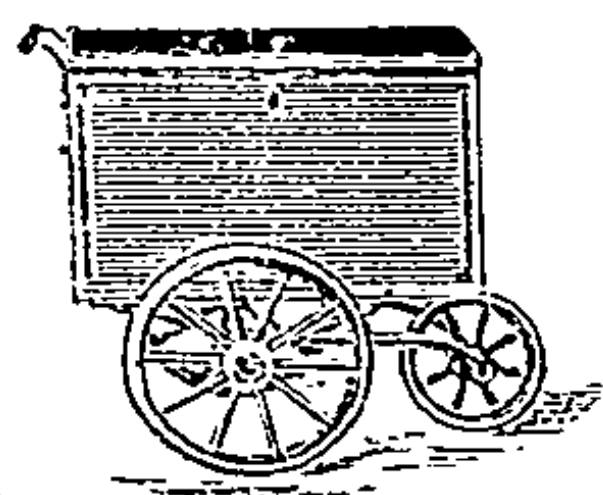
C. Chassevent, Ing. E. C. P.
11, Boulev. de Magenta, **PARIS**

Recherches et copies de Brevets
Procès en contrefaçon — Expertises

Téléph. 430-31 — Adr. Télégr. INVENTION-PARIS

LE TRI BLOTTO

LOCATION, ENTRETIEN
RÉPARATIONS



VENTE TÉLÉPHONE 270.96
COMMISSION, EXPORTATION

5, rue Charlot, PARIS

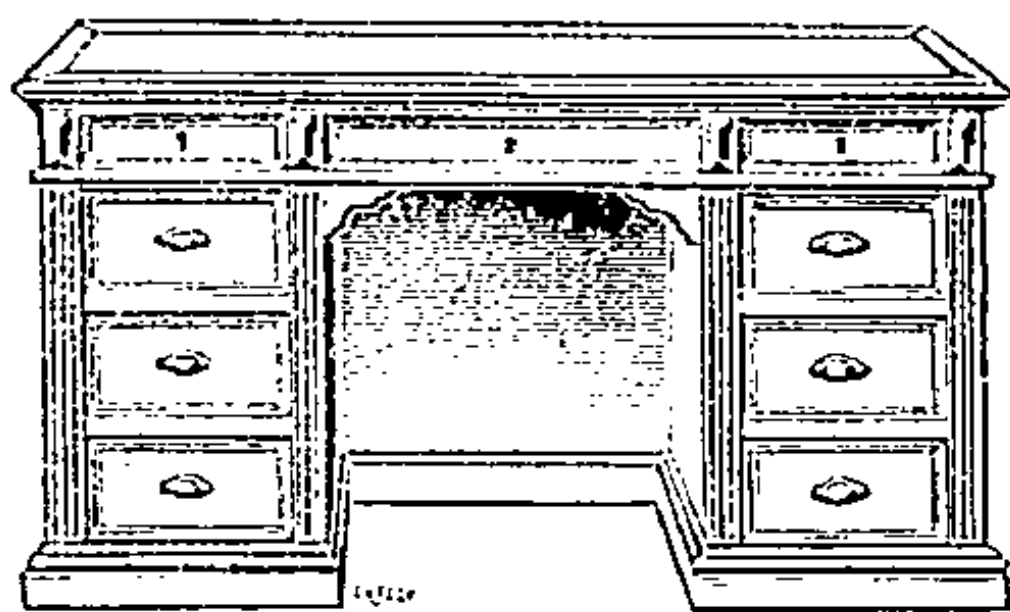
PARNOTTE

73, Rue Beaubourg

PARIS

Téléphone 210-88

MEUBLES DE BUREAUX

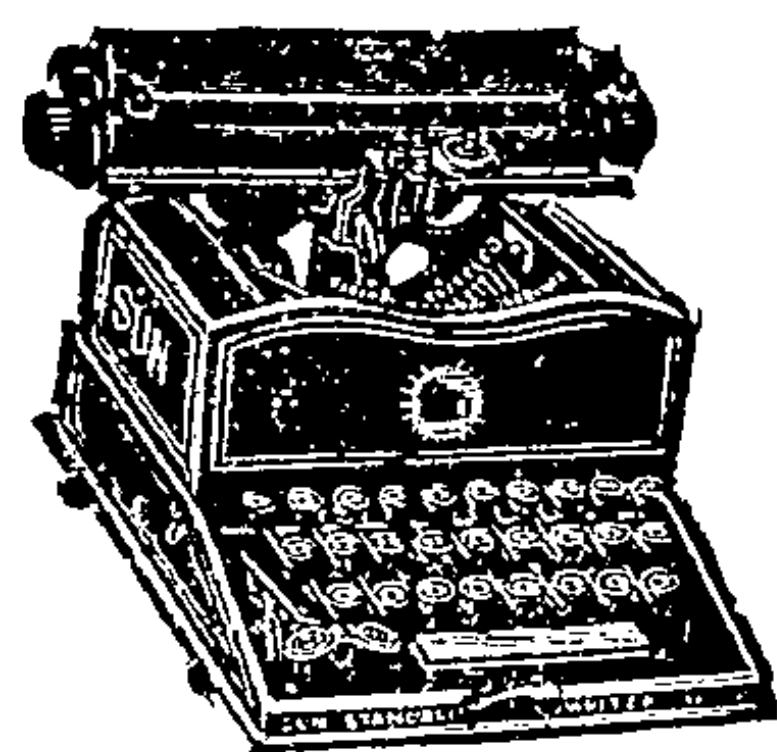


BUREAUX MINISTRE

Chêne 162 fr.

NOYER & ACAJOU

Demander Catalogue.



SUN Visible

Par la netteté et précision de son écriture incomparable, la simplicité de son mécanisme et la modicité de son prix la "SUN" est unique au monde.

Modèle 1909 ci-dessus n° 4, Frs 345

Téléphone 297-90

CATALOGUE A. B. FRANCO

La C^{ie} ELAM'S

8, Rue de Choiseul, PARIS

MEUBLES DE BUREAU

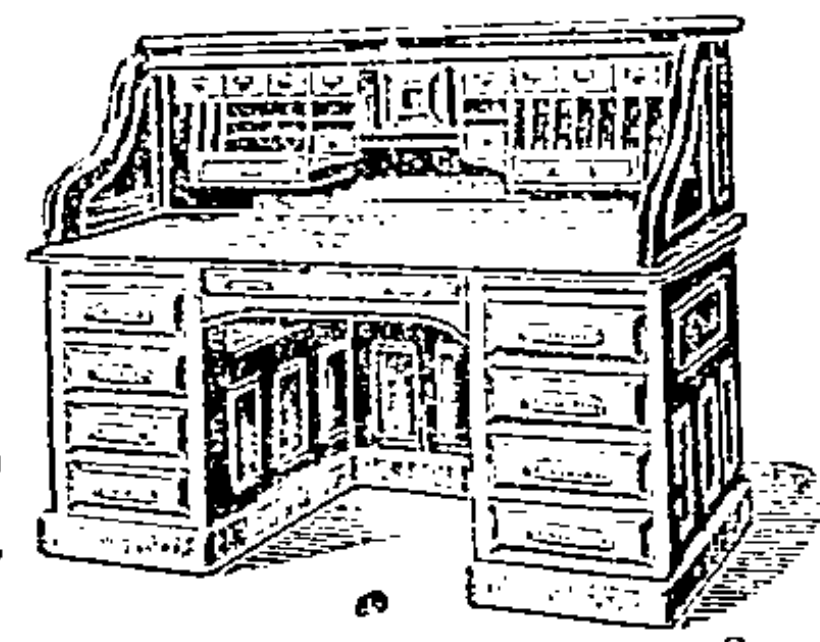
Standard

PARIS

113, rue Réaumur

GRAND PRIX. PARIS 1900

BIEN CONÇUS
BIEN FABRIQUÉS



Fabrique de Stores

Intérieurs et Extérieurs

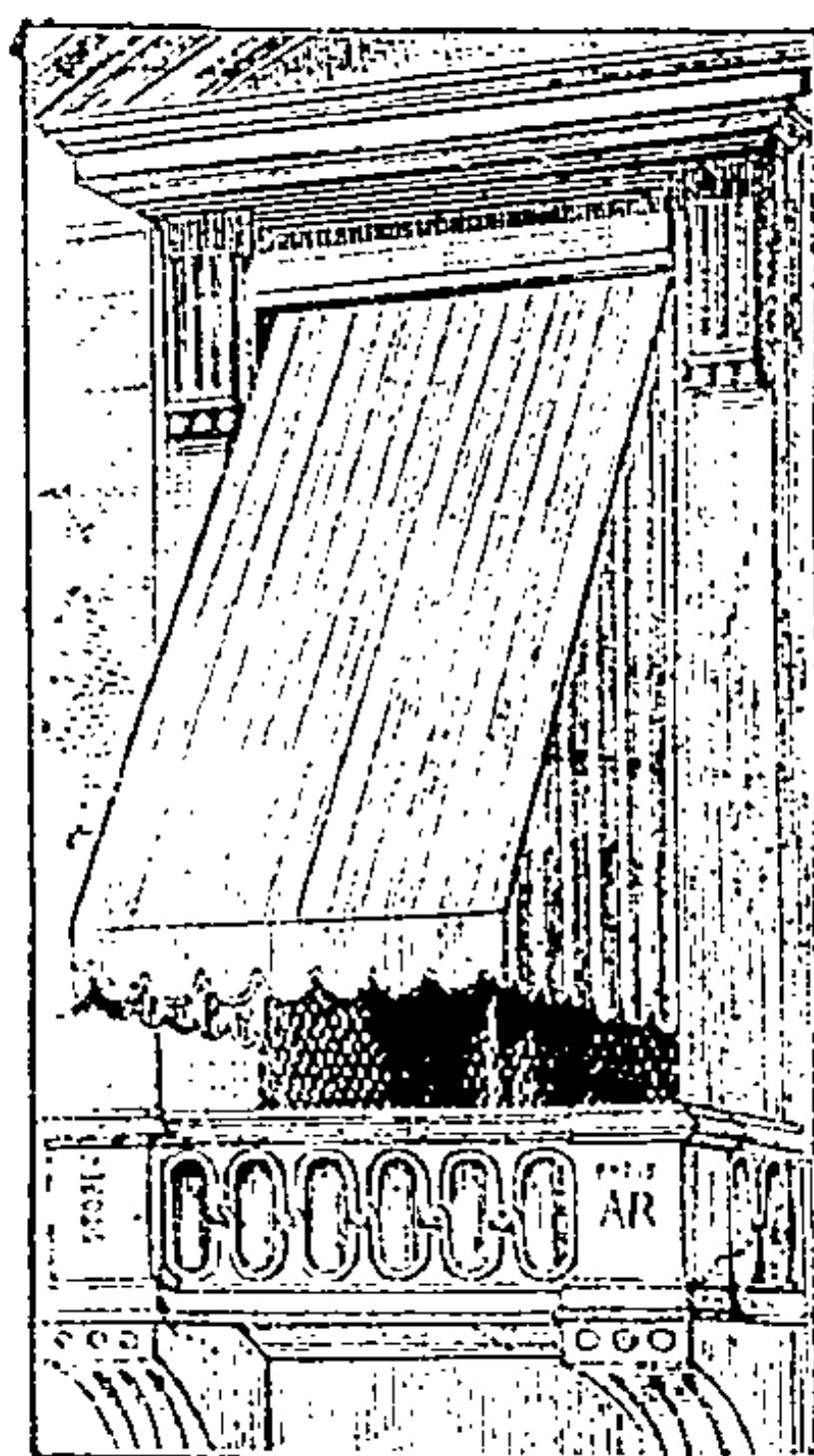
TOUS LES GENRES

A. RUELLE

53, Rue des Petits Champs,

PARIS

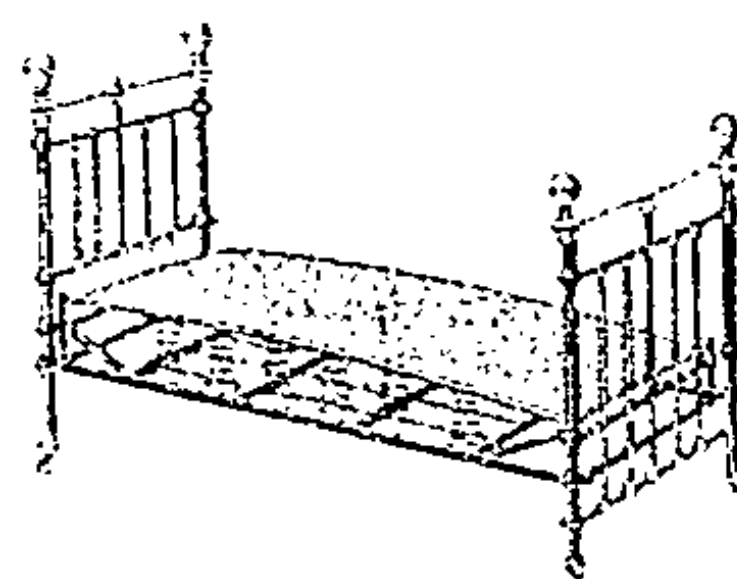
TÉLÉPHONE 236.74



AU LIT SANS PAREIL

27-29, boulevard Voltaire, PARIS

TÉLÉPHONE 919-20



**LITS ET SOMMIERS
MÉTALLIQUES**

**MATELAS
EN DUVET DE JAVA**

Catalogue envoyé FRANCO sur demande.

Remise 5 % aux membres de l'Association

L'HYGIÈNE MODERNE

**LAVABOS
Salles de Bains**

BAIGNOIRE fonte émaillée net	100
388bis Lavabo complet net	10
Chauffe-bains, depuis	90
Water-closet	8

Catalogue Franco

27 29
Rue de Cotte

PARIS